Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1534 - 5 décembre 1997 - prix : 9 F

l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

Loi sur la nationalité, lutte contre le chômage...

En six mois, Jospin a déjà remballé ses promesses

(pages 2 et3)

35 heures

Le CNPF fait l'âne pour avoir du son

(pages 4 et 5)

Asie du Sud-Est

Après le krach boursier, la crise financière continue

(page 16)

M 6189 - 1534 - 9,00 F

SOMMAIRE

Leur société

4/5 – 35 heures
- Le CNPF fait monter les enchères
- Petits et grands patrons à l'offensive
- Le gouvernement propose, le patronat dispose
- Démarchage du patronat

6 – Scandale du GAN

7 – Insécurité dans les bus
– Le chômage se porte bien
– Rien que du vieux pour les jeunes

11 – Le rapport de la Cour des comptes
– S'en prendre aux vraies banques
– Après la vignette des vieux, le tabac des jeunes
– Directeur de la DST, député UDF conservateur

Tribune

6 – Nous sommes tous des Français ou des étrangers sans le vouloir

Élections

10 – Législatives partielles du 7 décembre, les candidats de Lutte Ouvrière

Dans le monde

8 – Sommet de Kyoto : les pollueurs ne veulent pas être les payeurs
– États-Unis : Fondation Guggenheim : un peu d'histoire

9 – Israël : les provocations de Netanyahou
– Espagne : 23 dirigeants de Herri Batasuna condamnés à sept ans de prison

16 – Les suites du krach financier
– Les exigences du FMI et de l'impérialisme

Dans les entreprises

12 – Les élections prud' homales : quels enjeux ?
– Renault Le Mans

13 – SNCF Villeneuve Prairie
– CAF d'Arpajon
– OFPRA

14 – La Poste – Créteil Marais
– GEMS Buc – Yvelines
– FJT – Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Voir

15 – *La Trêve* de Francesco Rosi
– *On connaît la chanson* d'Alain Resnais

Lire

15 – *La bataille* de Patrick Rambaud

LOI SUR LA NATIONALITÉ

LE GOUVERNEMENT FAIT LE MINIMUM

Le projet de loi sur le droit à la nationalité présenté par Elisabeth Guigou a été voté le lundi 1er décembre

Ainsi, à 18 ans, les jeunes nés en France de parents étrangers acquièrent la nationalité française de plein droit, à condition d'avoir résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans. L'automaticité supprimée par la loi Debré a donc été réintroduite, mais la contrainte de résidence en France de cinq ans est restée. A 16 ans, ces jeunes peuvent, sur demande, anticiper l'acquisition de la nationalité, avec les mêmes conditions de résidence. A 13 ans, les parents de ces jeunes peuvent anticiper et réclamer la nationalité pour leurs enfants, avec l'accord de ces derniers, à condition que l'enfant ait résidé en France depuis l'âge de huit ans.

Pour ce qui est du droit à la nationalité par mariage, le conjoint marié à un ressortissant français peut demander la nationalité française passé un délai d'un an de mariage (au lieu de deux dans la loi Debré) mais à condition que la vie commune n'ait pas cessé et... à condition aussi d'avoir vécu au moins trois ans en France avant le mariage. Ce dernier amendement présenté par la droite est passé car au moment de son vote la gauche était minoritaire à l'Assemblée. Il faut cependant noter que des députés de gauche, comme Georges Sarre, l'ont également voté.

Par contre, l'amendement proposé par les Verts instaurant le plein droit du sol, c'est-à-dire la nationalité française à toute personne née en France de parents français ou étrangers n'a recueilli que quatre voix, celles de deux députés Verts, Hascoët et Mamère, celle du communiste Braouezec et celle... du RPR Mazeaud (une façon selon lui de critiquer le prétendu jusqu'auboutisme du gouvernement). Les quelques socialistes qui avaient soutenu cet amendement étaient, eux, absents lors du vote !

Cette loi sur la nationalité, version Guigou, est donc revenue en partie sur la dernière loi Debré. Mais la promesse du « rétablissement » du droit du sol faite pendant la campagne électorale par les socialistes n'a pas été tenue. Ils ont juste fait le minimum.

Un enfant né en France de parents étrangers ne pourra avoir la nationalité française qu'à 13 ans au mieux, ce qui pendant des années empêchera les parents d'« utiliser » la nationalité française de leurs enfants pour demander ne serait-ce qu'une carte de séjour. Il est ainsi révélateur de voir combien la pression de l'extrême droite, et les préjugés véhiculés par cette dernière, pèse sur tous ces politiciens, non seulement sur ceux de droite mais aussi sur ceux de gauche. Et si les députés de gauche s'en sont pris à ceux de la droite en dénonçant à juste raison leur attitude consistant à picorer le fumier sur lequel prospère l'extrême droite, les députés de droite ont pu leur répondre sur le même ton.

L'indignation qu'ils déploient aujourd'hui à toute occasion, stupide et odieuse, répond à leurs intérêts politiciens d'aujourd'hui, pour coller à l'opinion d'extrême droite. Pierre Mazeaud, député RPR, grand défenseur de la loi Débré et pourfendeur du « laxisme » de Jospin en matière d'immigration, ne déclarait-il pas en 1973 à l'Assemblée nationale : « *Il serait contraire à la tradition (de la France) comme à son rôle dans le monde, de restreindre les possibilités offertes aux étrangers de devenir les nôtres ; il serait contraire à nos idées profondément libérales de décevoir les espoirs de ceux qui, travaillant en France, recherchent la meilleure assimilation possible* ».

A l'époque, la bourgeoisie française avait un besoin vital des travailleur étrangers. Aujourd'hui, les politiciens comme les patrons rejettent ceux dont ils ont moins besoin. Et même les parlementaires de gauche n'osent pas défendre jusqu'au bout cette idée, pourtant évidente, que ceux qui naissent ou travaillent dans le pays doivent avoir les mêmes droits que les autres.

Marielle LEMONNIER

MEETINGS avec ARLETTE LAGUILLER

• SAINT-DENIS
avec Idilio VALDENEBRO
Jeudi 4 décembre à 20 h 30, Bourse du Travail, 11 rue Génin (Métro Pte-de-Paris)

• LE CREUSOT
avec Pascal DUFRAIGNE
Jeudi 11 décembre à 20 h 30, Salle Clémenceau

• ARRAS avec Dominique WAILLY
Vendredi 12 décembre à 20 h, Auditorium du centre ATRIA (face à la gare)

• VÉNISSIEUX
avec Marie-Christine PERNIN
Mardi 16 décembre à 20 h, Salle Polyvalente Angle Bd Joliot-Curie – Bd Marcel-Sembat

• ROANNE
avec André MOULIN
Mercredi 17 décembre à 20 h, Salle Bonnefille 12, avenue de Paris

• SÈTE avec Maurice CHAYNES
Jeudi 18 décembre à 18 h 30, salle Tarbouriech – route de la Corniche

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 13800 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 0148142165. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....

.....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :

.....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

LOI SUR LA NATIONALITÉ
DES ADVERSAIRES DE LE PEN QUI LUI OUVRENT LA VOIE

Lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi sur les conditions d'acquisition de la nationalité française pour les enfants d'immigrés, les représentants de la majorité et ceux de la droite se sont mutuellement jeté Le Pen à la figure.

Il est bien sûr évident que les députés de droite ont utilisé des arguments voisins de ceux du Front National avec, comme seule préoccupation, de séduire les électeurs de Le Pen. Mais les représentants de la majorité gouvernementale sont tout aussi hypocrites quand ils se présentent comme les preux chevaliers décidés à combattre Le Pen et ses idées jusqu'au bout.

Le Pen ne serait pas en effet ce qu'il est aujourd'hui sans les méfaits du chômage, s'il n'y avait dans le pays plus de trois millions de travailleurs totalement privés d'emploi, sans compter les millions de ceux qui sont condamnés aux horaires (et aux salaires) partiels, aux contrats bidon ou aux petits boulots, les millions d'autres qui sont touchés indirectement par le chômage de leurs proches, ou qui craignent que le même sort leur arrive.

Alors, à gauche comme à droite, ils savent bien que la seule manière efficace de dégonfler Le Pen, ce serait de réduire massivement le chômage.

Ce serait possible, mais à un gouvernement qui le voudrait vraiment, ce qui n'était pas le cas de celui de Juppé, pas plus que ce n'est celui de Jospin, car le chômage n'est pas une catastrophe naturelle. Ce n'est pas non plus que tous les besoins seraient satisfaits, ni même que le travail manquerait vraiment, comme le prouvent les heures supplémentaires effectuées, l'augmentation des cadences ou des charges de travail dans beaucoup d'entreprises.

S'il y a du chômage, c'est parce que, pour continuer à engranger les mêmes profits que lors des années d'expansion, voire plus, le grand patronat n'a pas hésité à fermer les entreprises qui ne lui rapportaient pas assez, même si leur production était utile à la collectivité, n'a pas hésité à réduire les effectifs des autres tant que faire se pouvait, tout en intensifiant l'exploitation des travailleurs. La part des salaires dans le revenu national n'a cessé de diminuer alors que celle des profits capitalistes augmentait ; la Bourse n'a cessé de monter, pendant qu'une fraction chaque jour plus importante du monde du travail était poussée vers la misère.

Alors, pour lutter vraiment contre le chômage, il faudrait avoir la volonté et le courage de s'en prendre aux profits capitalistes, en cessant de distribuer à fonds perdus des cadeaux aux patrons, en taxant beaucoup plus les bénéfices des entreprises, en interdisant les licenciements et en réquisitionnant les entreprises qui oseraient passer outre, à commencer par celles qui affichent des bénéfices considérables et qui suppriment tout de même des emplois.

La droite n'a, bien sûr, jamais mené cette politique-là : elle se présente ouvertement comme le défenseur de la «libre entreprise» capitaliste. Mais la gauche non plus. Pas plus hier, sous Mitterrand, qu'elle ne le fait aujourd'hui avec Jospin et sa gauche «plurielle». Car s'il y avait dans ce pays, depuis six mois, un gouvernement vraiment résolu à s'en prendre aux profits capitalistes pour lutter contre le chômage, il n'aurait peut-être pas encore réussi à l'éradiquer, mais ça se verrait !

En fait le gouvernement est bien trop respectueux du grand patronat pour oser s'en prendre à lui, lui imposer des sacrifices. Il ne prendra que les mesures acceptables par les industriels et les banquiers.

C'est pourquoi toutes ses dénonciations de Le Pen ne sont que poudre aux yeux pour faire croire aux électeurs de gauche qu'à défaut d'avoir un gouvernement qui fasse reculer le chômage, ils en ont au moins un qui s'oppose à l'extrême droite.

Alors, la seule solution pour le monde du travail, pour lutter contre le chômage comme pour s'opposer à la montée des idées réactionnaires de Le Pen, c'est de se préparer à imposer à la classe capitaliste de supporter elle-même les frais de la crise du système économique dont elle est si fière.

La prochaine réunion du
CERCLE LÉON TROTSKY
aura pour thème
ALGÉRIE
Le peuple algérien victime de la dictature militaire et de la barbarie islamiste :
LES RESPONSABILITÉS DE L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS
Vendredi 12 décembre à 20 h 30
Salle de la Mutualité – 24, rue Saint-Victor à Paris 5e
Métro : Maubert-Mutualité Participation aux frais : 20 F

LE CNPF FAIT MONTER LES ENCHÈRES

Ernest-Antoine Seillière, le futur et déjà presque président du Conseil National du Patronat Français (CNPF) continue sa campagne de déclarations antigouvernementales. D'après lui, les patrons se sont montrés jusque-là trop «discrets... parce qu'ils ne voulaient pas se brouiller avec notre administration». Résultat de cette prétendue timidité, les entreprises françaises seraient «les plus réglementées, les plus fiscalisées et les plus soumises aux charges sociales de tous les pays développés».

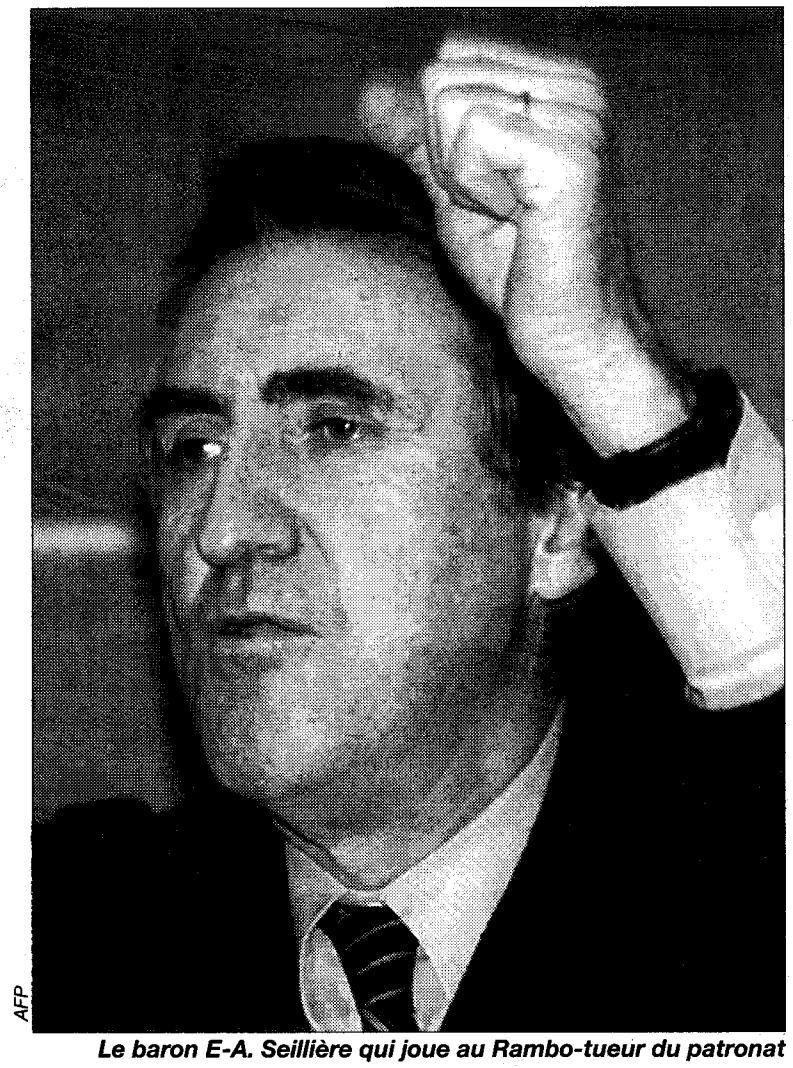

AFP

Le baron E-A. Seillière qui joue au Rambo-tueur du patronat

Dorénavant, affirme-t-il, le CNPF refusera de cautionner toute gestion paritaire qui demanderait au patronat de payer quoi que ce soit de plus en cotisations. Comme si la tendance de toute cette dernière décennie n'avait pas été, au contraire, d'alléger les cotisations patronales sous diverses formes! Il menace aussi de ne plus accepter aucune négociation qui se déroulerait à l'échelle nationale. Là aussi, à qui voudrait-il faire croire qu'il y aurait eu beaucoup, ou même quelques négociations «nationales» qui se seraient faites au détriment des patrons ces dernières années!

«EAS» – alias Ernest-Antoine Seillière – s'est illustré dernièrement en pourfendant la décision du gouvernement sur les 35 heures. C'est une décision qui, d'après lui, aurait été prise «*sans que l'on tienne aucun compte de l'avis unanime des entrepreneurs, de ceux qui créent la richesse nationale*».

Dans la réalité, la réduction de la durée légale du travail de 39 à 35 heures, qui n'est pas d'ailleurs encore décidée, n'a rien qui gêne les patrons. Et ce n'est pas pour cette raison que leurs représentants patentés sont partis en guerre sur cette question.

Le patronat sait bien tout ce que depuis longtemps il a réussi à obtenir, en subventions de la part de l'État, en baisse effective du coût du travail, en régression des conditions de travail, en jouant de la négociation ou en s'en passant, avec la bénédiction des gouvernements de gauche et de droite qui se sont succédé. Mais tous ces patrons et leurs représentants savent aussi que plus ils crient fort, plus ils en demandent et plus ils en ont. Les patrons crient avant d'avoir mal, et en sachant d'ailleurs que rien de mal ne leur arrivera.

Toute cette campagne, loin de nuire au gouvernement, lui sert de faire-valoir. L'intransigeance verbale du patronat permet à Jospin et aux dirigeants du PCF de se donner des allures de vaillants combattants antipatronaux. Et la fronde patronale contre les 35 heures laisse croire, par contrecoup, que cette mesure serait une conquête ouvrière décisive.

Tout cela fait partie d'un jeu qui se joue entre le gouvernement et le patronat. Les travailleurs n'ont pas à être dupes de ces joutes verbales car ils seront les seuls perdants du jeu... à moins qu'ils décident d'y intervenir à leur façon.

Petits et grands patrons à l'offensive

L'entourage de Martine Aubry a beau expliquer, à propos de la loi sur les 35 heures que «*ce sera une loi modeste... un cadre extrêmement général... Nous n'avons pas l'objectif de faire la réduction du temps de travail contre les entreprises*», les patrons, eux, tant par la voix de Gandois, l'ex-patron du CNPF, que par celle de son successeur annoncé, le baron Seillière, ont décidé d'en faire leur cheval de bataille. Initiatives et déclarations patronales hostiles aux 35 heures ne cessent de se multiplier.

Pour mener cette bataille, le CNPF vient de créer une organisation spéciale, l'Association Croissance Emploi (ACE) qui regrouperait au moins dans ses statuts 30 000 entreprises, employant trois millions de salariés et annonçant un chiffre d'affaires de 3 000 milliards de francs. Elle reste cependant discrète sur le montant de leurs profits, mais il est vrai qu'elle ne s'appelle pas Association Croissance Profits.

L'ACE reproche, entre autres, au gouvernement que les incitations financières prévues sont insuffisantes : «*Elles ne compensent pas le coût du passage aux 35 heures*». Que veulent les patrons? Tout. Que veulent-ils débourser? Rien.

«*Les mesures envisagées sont inadaptées aux petites entreprises*», ont indiqué dans un communiqué conjoint la FNSEA (des exploitants agricoles), l'UNAPL (des professions libérales) et l'UPA (des artisans). Avouant leurs intentions derrière cette protestation unie, elles expliquent : «*L'augmentation du coût du travail doit être intégralement compensée par les aides de l'État*». Et elles ajoutent que le gouvernement doit renoncer «*à toute augmentation du SMIC au-delà du minimum prévu par le code du travail*». Avides, les petits patrons veulent bien des cadeaux de l'État, mais, eux, entendent bien ne pas en faire aux smicards.

Mais des patrons de taille plus considérable comme celui des Verreries et Cristalleries d'Arques (plus gros employeur du Nord-Pas-de-Calais avec 11 200 travailleurs à Saint-Omer et appartenant à la douzième fortune du pays) agite la menace du chômage pour refuser le passage aux 35 heures. Il a annoncé la disparition de 1 500 à 2 000 emplois si la loi sur les 35 heures lui était imposée et il a menacé de se délocaliser, lui qui est déjà installé aux Etats-Unis et en Espagne. Pour le moment, ce chantage lui suffit pour imposer ses volontés aux travailleurs, dans une entreprise où il fait régner, il est vrai, une ambiance si malsaine que les travailleurs n'y ont souvent le choix qu'entre l'acquiescement aux choix du patron et le silence.

Il n'empêche, en mettant ainsi la pression sur les 35 heures, le patronat joue avec le feu. Et il mériterait de recevoir en retour de toutes ces manœuvres la colère des travailleurs qui auraient, eux, toutes les raisons d'estimer, au vu du montant actuel des salaires et des efforts qu'ils doivent fournir, que c'est encore bien moins de 35 heures qu'il faudrait travailler.

J. F.

35 heures

LE GOUVERNEMENT PROPOSE LE PATRONAT DISPOSE

Le projet de loi des 35 heures sera présenté en Conseil des ministres le 10 décembre pour être discuté en janvier prochain à l'Assemblée nationale.

L'avant-projet rendu public illustre l'esprit qui anime le gouvernement sur cette question. Plus les intentions de celui-ci se précisent, plus il apparaît que le bénéfice que les salariés peuvent attendre du projet se réduit comme peau de chagrin, alors que les garanties, et même les avantages proposés au patronat s'accroissent.

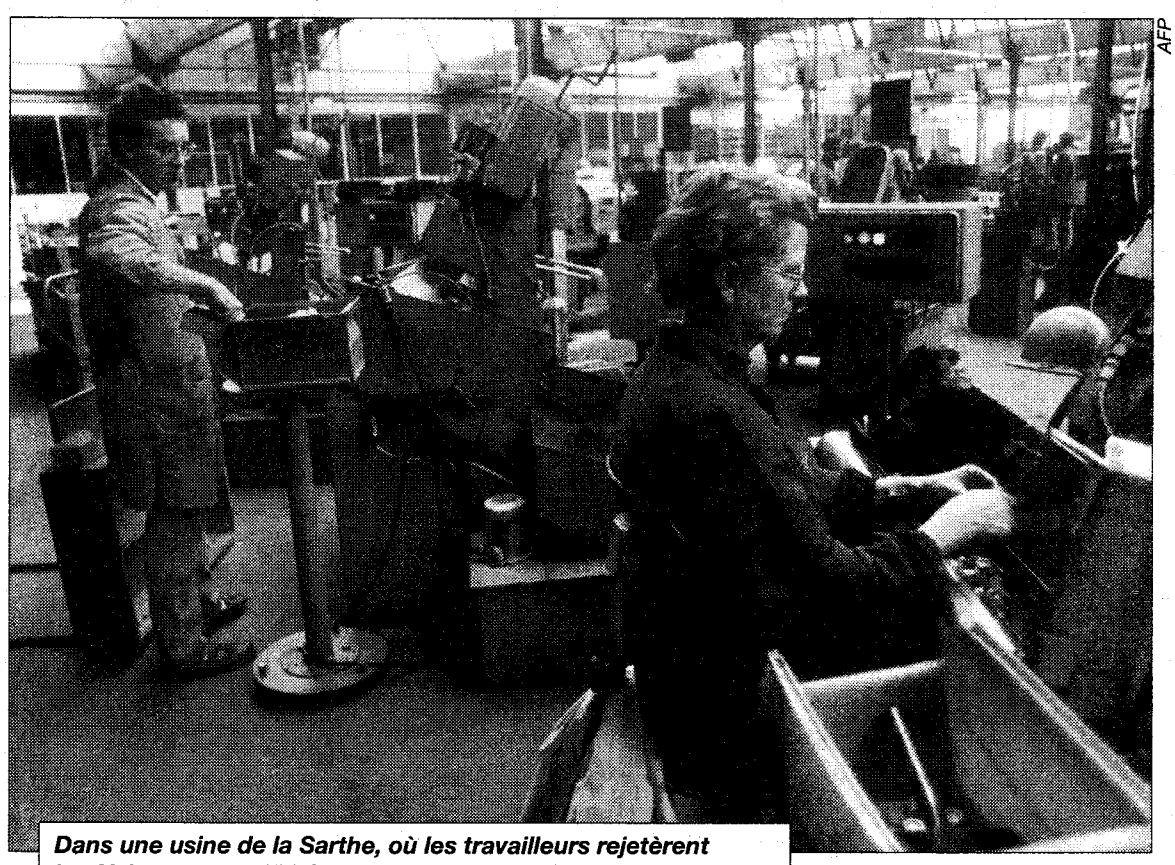

AFP

Dans une usine de la Sarthe, où les travailleurs rejetèrent les 35 heures en 1993 à cause des réductions de salaire. La nouvelle version des 35 heures façon Jospin risque fort de n'être guère plus favorable.

Le 10 octobre, le gouvernement avait prévenu que les 35 heures ne toucheraient pas les entreprises de moins de 10 salariés en l'an 2000, mais en 2002. Ce seuil a été relevé à 20 salariés. Les fonctionnaires, les cheminots, les employés de la RATP, qui ont pour patron l'État sont, jusqu'à nouvel ordre exclus de la loi. Enfin, si la loi envisage pour les autres entreprises – mais à partir de l'an 2000 seulement – d'instaurer la « durée légale » à 35 heures, cela ne signifie nullement que l'horaire effectif ne dépassera pas les 35 heures.

En effet un patron pourra, s'il le souhaite, c'est-à-dire si cela correspond à ses intérêts, continuer à faire travailler au-delà de ces 35 heures. La seule contrainte – et cela n'est même pas certain – sera de payer ce dépassement en heures supplémentaires. Et encore ! L'avant-projet précise que « *les majorations de rémunération des heures effectuées entre 35 h et 39 h seront au maximum de 25%* », ce qui se traduirait pour les patrons par une augmentation de 3% des salaires et pas de 11 à 12% comme ils le prétendent, en poussant des cris d'orfraie. Ces majorations pourront même être réduites « *si la situation le requiert* ». Il n'est donc pas exclu que les entreprises puissent rester aux 39 heures sans aucun surcoût au 1er janvier 2000.

Mais même quand les horaires ne dépasseront pas 35 heures effectives, l'avant projet ne précise pas que ces 35 heures ne seront pas payées... 35. En tout cas, dans nombre d'entreprises, en particulier les petites, il y a fort à parier que le patronat pèsera de tout son poids pour imposer ainsi une diminution des salaires conjointe à la diminution de l'horaire, en plus d'une flexibilité accrue. Les négociations, branche par branche, entreprise par entreprise, réclamées par le gouvernement, vont jouer dans ce sens.

L'autre volet, vise à préciser les compensations et les incitations destinées aux patrons. Elles sont plus précises et plus concrètes.

Le gouvernement propose 9 000 F par an et par salarié dont les horaires seront réduits de 10%. Les 9 000 F seront versés au patron, pas au salarié, cela va sans dire.

Dans un premier temps ce cadeau était destiné aux entreprises dont l'effectif augmenterait de 6%. Dans un second temps, à l'instar de la loi Robien dont le projet Aubry n'est qu'une mouture à quelques variantes près, le projet implique un volet « défensif ». Cela permettra de toucher cet argent pour « sauver des emplois », ou pour dire qu'on en sauve, sans même faire semblant d'en créer.

Et pour ajouter au caractère alléchant de ces propositions, le gouvernement rappelle qu'il peut profiter des négociations pour mettre en place « *des choix d'organisation plus variés, des modulations d'horaires adaptées aux variations de production, une meilleure utilisation des équipements, etc.* », ce qui, traduit, veut dire plus de flexibilité et une augmentation de la productivité. En dépit de ce que disent les laudateurs du gouvernement, et en particulier les rédacteurs de *L'Humanité*, cela ne fera pas un chômeur de moins.

Martine Aubry s'est d'ailleurs chargée de mettre les points sur les « i » « *Nous n'avons pas l'intention de faire la réduction du temps de travail contre les entreprises* », a-t-elle une nouvelle fois souligné. Et en effet cette loi n'impose rien au patronat, ni sur les horaires ni sur les embauches. Le gouvernement propose, subventions à la clé. Ce qui n'empêche pas le patronat de faire sa mauvaise tête, sans dire qu'il boudera les avantages proposés.

Christian BERNAC

Démarchage du patronat

Dans le cadre des démarches tous azimuts des membres du gouvernement pour défendre leur politique économique auprès du patronat et lui démontrer leur bonne foi, Jacques Dondoux, secrétaire d'État au Commerce extérieur, a rendu visite à celui de la région toulousaine. Son argumentation est édifiante.

Cette réforme, a-t-il expliqué, permet aux employeurs d'avancer dans la voie de l'annualisation, « *l'adaptabilité du temps de travail* ». Selon ses paroles, Dondoux veut faire en sorte que « *les entreprises ne perdent pas leur compétitivité* » et d'ailleurs « *la position de Bercy est d'être très raisonnable* ». Quant aux emplois, d'après lui « *c'est sûr que c'est pas sûr* » que ça en crée beaucoup.

Soucieux de témoigner de sa sollicitude à l'encontre des patrons, Jacques Dondoux a même donné quelques conseils à l'un d'entre eux pour réduire ses coûts : par exemple, passer dix minutes au lieu de trente pour produire un pull, avouant « *seulement, c'est vrai (...) il y aura moins d'emplois...* »

Et puis les socialistes ont un CV honorable à présenter au patronat comme le rappelle le secrétaire d'État lui-même, lorsqu'il souligne que c'est un gouvernement socialiste qui a bloqué les salaires en 1983, avec la réforme de désindexation des salaires sur les prix. « *Vous savez très bien que la modération salariale, vous l'obtiendrez plus facilement avec cette majorité qu'avec une autre* ».

Un langage sans ambiguïté !

I.T.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

NOUS SOMMES TOUS DES FRANÇAIS OU DES ÉTRANGERS SANS LE VOULOIR

Sacrément hypocrites, ce débat et ce vote à l'assemblée sur le code de la Nationalité.

Côté Parti Socialiste, il s'est agi de faire semblant d'être un peu de gauche en remettant en cause une loi scélérate de la droite, sans pour autant avoir le courage de l'annuler complètement. Cette loi Méhaignerie entrée en vigueur en janvier 1994, dite du code de la nationalité, revenait sur la législation qui donnait automatiquement la nationalité française à un enfant de parents étrangers né en France. Ce qu'on appelle le droit du sol. Cela faisait plus d'un siècle que cela se pratiquait. Ce n'était pas une faveur, mais le moindre des droits qu'on accordait ainsi aux enfants d'immigrés qui, soit dit en passant, représentent le quart de la population française ! C'est qu'il n'y aurait plus beaucoup de Français sans les enfants d'immigrés, tant il est vrai que nous sommes pratiquement tous des immigrés de seconde, troisième ou quatrième génération ! Et la bourgeoisie française était bien contente de les trouver, ces enfants aux noms parfois difficiles à prononcer… pour s'en servir de chair à canon ou à travail.

Mais depuis que les ministres veulent se mettre au goût de Le Pen et de sa démagogie raciste, voilà qu'on s'est mis à inventer de nouvelles lois discriminatoires. Voilà comment celle de Méhaignerie, en 1993, comme sous le régime de Vichy, s'est mise à chipoter l'attribution de la nationalité française aux enfants d'immigrés en exigeant d'eux qu'ils fassent la démarche de la demander à leur majorité, avec tous les papiers et justificatifs en règle, sans qu'ils soient assurés que leur demande serait acceptée ! Et le fait est que ces quatre dernières années, bien des gosses d'immigrés qui n'avaient pas tous les papiers voulus ou qui avaient fait un séjour à l'étranger dans leur famille, n'ont plus eu droit à la nationalité française, et ont été contraints de rejoindre le contingent des irréguliers et des sans-papiers…

« *Aujourd'hui, je serais devenu clandestin, on m'aurait attrapé dans le métro, et on m'aurait renvoyé* », explique le député socialiste du Finistère, Kofi Yamgnane, lui le jeune bachelier togolais, puis ingénieur, devenu secrétaire d'État à l'Intégration sous le précédent gouvernement socialiste ! C'est pourtant loin d'être un grand contestataire, Kofi Yamgnane, mais il est tout de même bien placé pour mesurer la stupidité et la scélératesse de toutes ces lois xénophobes.

Contrairement à leurs promesses, les socialistes ne rétablissent pas la situation d'avant 1993 et renoncent à l'attribution automatique de la nationalité française dès la naissance, mais la donnent seulement à 18 ans, ou à condition que les parents et l'enfant en fassent la demande quand celui-ci a 13 ans. Pour justifier cette demi-mesure, Elisabeth Guigou a repris l'argument de la droite et de l'extrême-droite : « *Il n'est pas possible de revenir à un système qui créait des Français sans le vouloir !* »

Comme si Madame Guigou et nous tous étions nés Français et avions hérité de nos noms, prénoms et papiers d'identité en le voulant !

Dernière hypocrisie, les députés communistes et Verts qui voulaient annuler complètement la loi Méhaignerie se sont contentés de s'abstenir sur le projet, en montrant que s'il y a bien une opposition de droite au gouvernement Jospin, ils ne veulent surtout pas être son opposition de gauche !

Et cette loi votée lundi n'est qu'un hors-d'œuvre dans les dégonflades socialistes en matière d'immigration. Jeudi prochain vient en débat à l'assemblée le projet de loi Chevènement sur les sans-papiers qui reprend pour l'essentiel la loi Pasqua-Debré, cette fabrique de nouveaux travailleurs en situation irrégulière pour le plus grand bonheur des patrons esclavagistes.

En haut, on aimerait bien diviser les travailleurs entre ceux qui ont des papiers et ceux qui n'en ont pas, ces fichus papiers qui de toutes façons ne nous permettent pas d'échapper à notre condition d'exploités. Alors, tant qu'à faire, Français et immigrés, unissons-nous contre ces faiseurs de sales lois et reprenons à notre compte la devise de Karl Marx : « *Les prolétaires n'ont pas de patrie, ils n'ont que leurs chaînes à perdre et un monde à gagner* ».

Éditorial des Bulletins Entreprise
« L'Etincelle », *du lundi 1er décembre 1997.*

Leur société

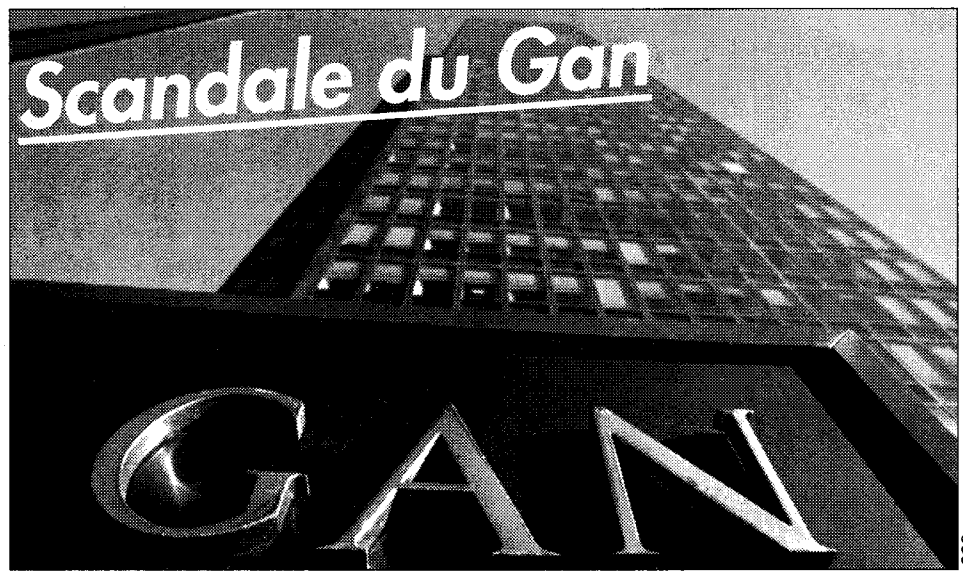

ON N'EFFACE RIEN ET ON CONTINUE

Officiellement le GAN a perdu environ 35 milliards de francs entre 1991 et 1996. Mais selon le journal *Le Parisien* les pertes devraient s'élever finalement à 50 milliards. À la suite de quoi le gouvernement a démenti et admis qu'il y avait 40 milliards de pertes. Quoi qu'il en soit, si c'est moins que le trou du Crédit Lyonnais (de l'ordre de 150 milliards), c'est quand même énorme.

Les raisons sont les mêmes que pour le Crédit Lyonnais. Le GAN, groupement d'assurances du secteur public, ne fait pas que de l'assurance, loin de là. Il finance aussi l'immobilier par l'entremise d'une de ses filiales, l'UIC. Cette société a multiplié les prêts à des promoteurs. Lorsque les prix de l'immobilier de bureau se sont effondrés, le GAN, comme le Crédit Lyonnais et bien d'autres, s'est retrouvé avec une énorme ardoise que les promoteurs refusaient d'honorer. Il en serait résulté une quarantaine de milliards de perte. Les dix milliards restant proviendraient d'une gestion désastreuse dans l'assurance automobile pour l'essentiel et de quelques détournements ici ou là. Comme ces notes de frais des chauffeurs des directeurs généraux qui atteignaient 50 000 F (bien payés les chauffeurs !) ou d'une secrétaire de direction qui touchait 3 000 F par mois de « prime de suggestion », etc. tout ceci n'étant que des broutilles (relatives) qui dissimulaient des « arrangements » des dirigeants du groupe.

On peut remarquer que le scandale du Crédit Lyonnais n'a rien empêché pour le GAN. Et il est probable que d'autres dirigeants d'entreprises publiques se servent dans les caisses, alimentant ainsi des scandales qui éclateront plus tard.

En attendant que la justice se hâte lentement, comme pour le Crédit Lyonnais, de faire la lumière sur l'affaire, l'argent disparu est bien passé quelque part. Et même s'il a perdu de sa valeur, à la suite de la baisse des cours dans l'immobilier, les immeubles construits existent bien. Pourquoi n'ordonne-t-on pas leur confiscation ? Et si ces immeubles ne suffisent pas à couvrir les pertes, certaines sociétés immobilières qui ont emprunté aux banques et aux assurances, possèdent d'autres biens immobiliers. Qu'attend-on pour les confisquer ? Un simple quidam qui a des dettes se voit condamné à des saisies sur salaire. Pourquoi ménager les promoteurs et autres marchands de biens qui ont des milliards de dettes ?

Au lieu de quoi les juges en sont réduits à se plaindre de leur petit nombre pour traiter l'affaire du Crédit Lyonnais, qui risque par conséquent d'être retardée de quelques années. Pire que cela, pour le GAN comme pour le Crédit Lyonnais ce sont surtout les contribuables qui seront condamnés à payer. La commission européenne a déjà accepté que l'État français donne 23 milliards au GAN. Mais il y a des risques que cette somme soit largement insuffisante, et que l'État verse une rallonge.

Car il s'agit non seulement de renflouer le GAN, mais surtout de lui permettre d'être privatisé. La privatisation a été décidée par le gouvernement Jospin en juillet dernier. Il y a des acquéreurs potentiels, qui se bousculent même paraît-il, comme Allianz et Groupama. Mais si les capitalistes candidats veulent bien acheter (à bas prix autant que possible) une affaire qui marche, ils ne veulent pas des dettes. Les contribuables, même les plus pauvres (car ceux qui sont exonérés d'impôts directs payent tout de même la TVA) vont donc financer le trou du GAN, puisque l'État refuse de s'en prendre aux responsables, afin de permettre à d'autres capitalistes de réaliser une bonne affaire.

La gauche, dans ce domaine comme dans tant d'autres, mène donc rigoureusement la même politique que les gouvernements de droite.

On ne voit pas ce que ça a de « pluriel » à part les suppressions d'emplois. Ainsi, rien que pour la filiale immobilière du GAN il y a un projet de 300 suppressions de postes.

Au GAN, comme au Crédit Lyonnais, les employés et les contribuables paieront donc les prétendues « erreurs » qui étaient en réalité des choix conscients d'aider les profits privés avec l'argent public. Ils paieront les investissements hasardeux et les malversations des dirigeants complices des capitalistes de l'immobilier. La gauche au pouvoir s'y emploiera… comme la droite avant elle.

André VICTOR

INSÉCURITÉ DANS LES BUS

UNE TABLE RONDE QUI NE RÉSOUDRA RIEN

Des pierres et des cocktails Molotov ont encore été jetés sur des bus à Mulhouse le week-end du 29 et 30 novembre, malgré la présence de CRS dans la ville. Rien qu'au mois de novembre, ce sont les chauffeurs d'une dizaine de grandes villes qui se sont mis en grève pour protester contre de telles agressions. Et le ministre des Transports, Jean-Claude Gayssot, parle de réunir dans les prochains jours une table ronde sur la question.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que de telles agressions ont lieu dans les transports en commun. Mais cette fois l'exaspération des conducteurs est telle que les grèves se multiplient et attirent l'attention des pouvoirs publics sur le problème. Les chauffeurs, comme bien d'autres personnes amenées à travailler dans ces cités, subissent de plein fouet l'accroissement du climat de violence qui y règne. Une bonne partie des usagers, sur les lignes desservant les citées populaires, y ressent depuis longtemps un sentiment d'insécurité. C'est également le cas des enseignants, des petits commerçants et même des pompiers qui doivent parfois y intervenir. Mais c'est surtout le cas de la population qui n'a pas d'autre choix que d'y habiter.

Dans ces cités, toute une jeunesse populaire vit sans perspective. Une partie d'entre elle s'échine à faire le tour des multiples organismes censés lui procurer un emploi ou un stage, ou à rédiger des curriculum vitae qui finiront à la poubelle. Une autre partie vit de petits trafics au jour le jour. Même les plus jeunes, ceux qui vont encore à l'école et dont bien souvent les parents n'ont pas de travail depuis des années comprennent rapidement que leur vie s'inscrira dans ce sombre horizon. Les taux de chômage, déjà bien élevés dans les villes ouvrières, atteignent des sommets dans les cités qui les entourent. C'est cela, la source de la violence.

Cette situation n'est pas tombée du ciel. Elle est le résultat des vagues de licenciements successives que décide le patronat depuis des années. Dans bien des régions industrielles, les usines qui n'ont pas fermé ont vu leurs effectifs divisés par deux ou par trois. Les services publics, Poste, hôpitaux, SNCF, qui autrefois permettaient à de nombreux jeunes de trouver du travail, n'offrent plus guère de perspective d'embauche. Quoi d'étonnant à ce que la vie se dégrade dans les quartiers ouvriers et que la violence s'y installe ?

Alors, que peut changer une «table ronde» ? Le gouvernement peut certes décider de renforcer la présence policière dans les secteurs les plus exposés. Mais l'inefficacité des CRS à Mulhouse montre que ce n'est certainement pas la solution. D'autant que cette présence n'a qu'un temps et qu'ensuite chauffeurs et usagers se retrouvent dans une situation souvent plus périlleuse qu'avant.

Le gouvernement pourrait aussi décider que le personnel des bus ne soit plus réduit aux seuls chauffeurs. Après tout, il y a vingt ans, il y avait deux employés de la RATP à bord de chaque bus en région parisienne. Aujourd'hui les bus ont parfois triplé de longueur, mais il n'y a plus que le conducteur. Dans les stations de métro et dans les gares, il y avait un personnel permanent qui tend à disparaître ou qui n'existe plus. La moindre des choses serait de revenir à la situation d'avant et que le gouvernement change totalement la politique menée par la SNCF et la RATP, entièrement axée sur les réductions d'effectifs, et qu'il oblige aussi les sociétés qui assurent les transports en province à en faire autant. Et puis, il pourrait rendre les transports en commun gratuits, en les faisant payer par les patrons, ce qui aurait le mérite d'éviter les violences liées au contrôle des billets.

Ces solutions, Gayssot n'en a pas parlé. Elles réduiraient pourtant une partie de la tension et ce serait déjà pas mal. Mais au-delà, la seule politique qui serait capable de mettre fin à cet engrenage de désoeuvrement et de violence dans les quartiers ouvriers, ce serait d'obliger le patronat à employer tous ces jeunes aujourd'hui sans perspective, ou à financer sur ses profits leur embauche dans les services publics. Seulement, cette politique-là, la seule qui puisse véritablement résoudre le problème, ce n'est pas le gouvernement Jospin qui la menera.

Daniel MESCLA

RIEN QUE DU VIEUX POUR LES JEUNES

Le 30 novembre, Jospin, comme Balladur et Juppé avant lui, a rencontré des responsables de mouvements de jeunes (essentiellement des fédérations sportives et d'éducation populaire), réunis à Marly-Le-Roy à l'initiative de Marie-George Buffet, ministre communiste de la Jeunesse et des Sports.

Et comme ses prédécesseurs, il leur a servi tout un catalogue de mesures (une cinquantaine, contre 29 pour Balladur), allant d'une «carte jeunes» pour les transports, les loisirs ou l'inscription en club sportif, à un examen de santé gratuit pour les jeunes en détresse, en passant par une «redynamisation du réseau information-jeunesse» et l'adoption d'un plan de lutte contre le suicide des jeunes!

Bref, tout un attirail de promesses qui relèvent plutôt du service social, mais qui occultent le principal problème des jeunes... l'emploi.

Sur ce sujet, Jospin s'est contenté de rappeler le bilan (encore à venir pour l'instant) de son gouvernement : la création des emplois-jeunes. Pour le reste, il a renvoyé les jeunes aux négociations qu'il veut ouvrir avec le patronat, branche par branche, pour «augmenter la part des jeunes employés dans les entreprises». Et prudent, il a ajouté : «Je veux me garder des illusions et des désillusions»...

Pourtant, le chômage reste dramatiquement élevé parmi les jeunes et même ceux qui trouvent un emploi sont plus mal lotis aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a seulement six ans. En 1991, près de la moitié de ceux qui décrochaient un premier emploi avaient un emploi stable à temps complet. En 1995 ce n'était plus le cas que du tiers d'entre eux. En 1991, le salaire d'embauche des débutants était de 35% inférieur au salaire moyen. Il était de 45% inférieur en 1995. De tout cela il n'a pas été question lors du show de Marly-le-Roi. Jospin et ses ministres ronronnent, mais la jeunesse ne les attendra peut-être pas éternellement.

S. R.

LE CHÔMAGE SE PORTE BIEN...

Le ministère du Travail a livré les chiffres statistiques du chômage pour le mois d'octobre. Globalement, ils indiqueraient une «légère baisse», comme dit Martine Aubry, qui trouve donc que «c'est bien» et que cela va dans le bon sens. Facilement satisfaite, madame la Ministre, alors que selon ses propres services, la situation est loin de s'arranger.

Le chômage des plus de 50 ans a fait un bond. Leur nombre a augmenté de 10% au cours des douze derniers mois. Il s'agit de plus en plus de chômeurs de longue durée, dont le nombre a augmenté de 8,4% en un an. Quant à ceux qui supportent un chômage de «très longue durée», de deux à trois ans, pour le seul mois d'octobre de cette année, leur nombre a augmenté de 2,3%.

Globalement, à l'ANPE, 3 123 600 travailleurs sans emploi sont inscrits, soit un nombre en progression de 0,4% sur un an. Pour avoir une image plus proche de la réalité, il faudrait encore ajouter tous ceux qui ont exercé une activité intermittente de plus de 78 heures durant le mois d'octobre, qui sont environ 440 000.

Face à cela, Martine Aubry souligne la baisse du chômage des jeunes, de 0,5% sur le mois d'octobre 1997 et de 7% sur les douze derniers mois. Cela n'empêche pas que 570 000 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits au chômage fin octobre, ni surtout que les contrats d'apprentissage, de qualification et autres formules d'embaucheen alternance, pour des salaires au rabais, ne cessent de se multiplier. Ils ont officiellement augmenté de 9% en un an.

Pour prendre correctement la mesure de la situation des travailleurs à la recherche d'un emploi et à la merci de l'arbitraire des entreprises, il faudrait également rappeler le développement considérable des emplois intérimaires. En un an, de novembre 1996 à octobre 1997, ils ont augmenté de 28%. Ce sont les patrons qui donnent ce pourcentage en précisant que l'emploi intérimaire a augmenté de 30% en un an dans l'industrie, de 24% dans le BTP, de 23% dans le tertiaire. Et tous ces emplois sont marqués de la précarité et du risque pour ceux qui les subissent de se retrouver d'un jour à l'autre au chômage.

Le nombre de chômeurs, jeunes et moins jeunes, reste à un niveau scandaleusement élevé, un niveau qui reste d'ailleurs absolument inchangé selon le Bureau International du Travail qui l'estime, en France, à 12,5% de l'ensemble de la population active. Et ce n'est pas le plan Aubry d'embauche de 350 000 jeunes en trois ans, dans le secteur public, qui inversera le courant.

Car pour mettre un terme à cette plaie que représentent le chômage et son cortège de petits boulots, de missions temporaires, d'emplois partiels, de précarité et de dégradation générale des salaires, des conditions de travail et de vie de toute la classe ouvrière, il faudrait prendre sur les scandaleux profits patronaux. On ne peut attendre cela du gouvernement, alors il faut l'y contraindre.

Lucienne PLAIN

Sommet de Kyoto

LES POLLUEURS NE VEULENT PAS ÊTRE LES PAYEURS

Réunis à Kyoto, au Japon, les représentants d'environ 170 pays ont entamé des discussions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

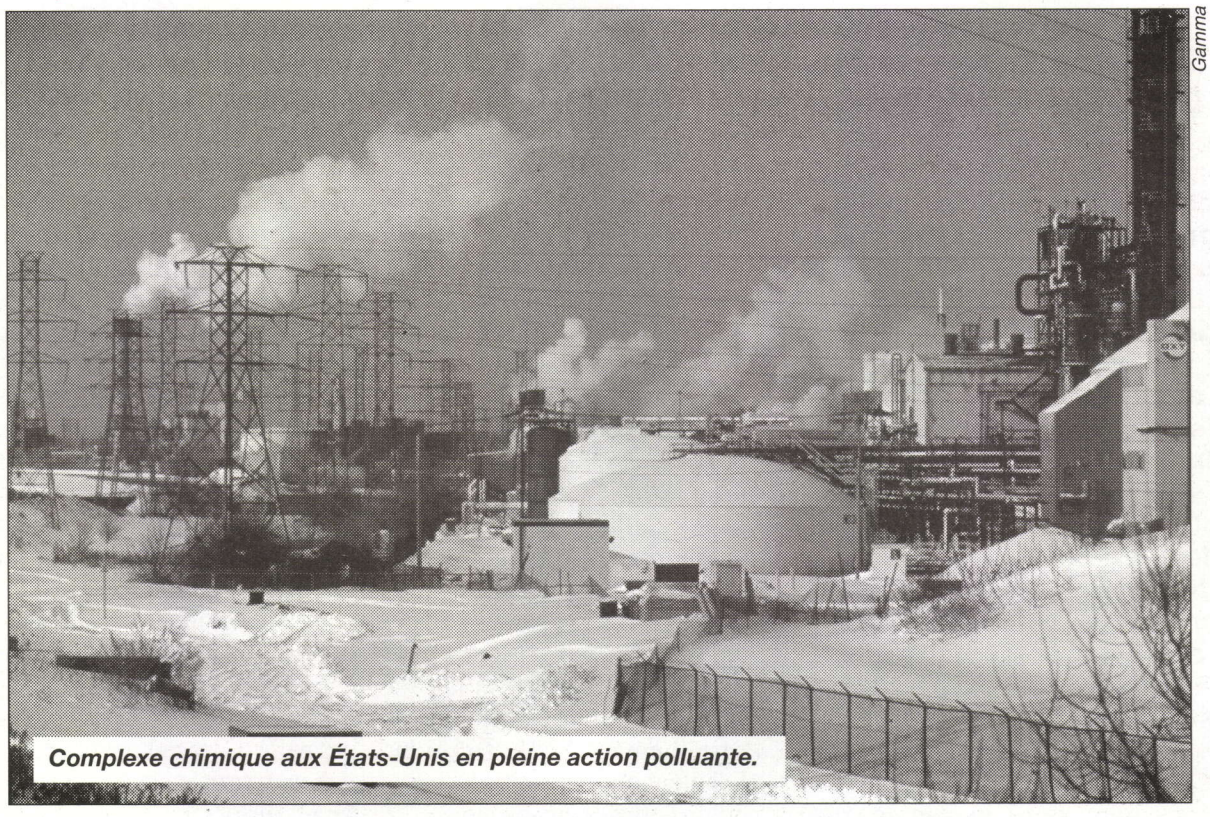

Gamma

Complexe chimique aux États-Unis en pleine action polluante.

Depuis plusieurs années déjà, les scientifiques ont attiré l'attention sur le danger que représentaient ces rejets, principalement de gaz carbonique dégagé par la combustion du pétrole, du gaz naturel et du charbon, en contribuant au réchauffement de la terre. Certains pronostiquent même une catastrophe climatique, qui pourrait entraîner une montée très sensible du niveau des mers, si rien n'est fait pour endiguer cette pollution. Bien sûr, ce n'est qu'une hypothèse, mais ce simple risque mérite que l'on prenne toutes les précautions.

Sur le constat inquiétant quant à l'avenir de la planète, la plupart des États sont aujourd'hui d'accord. Reste à s'entendre sur les mesures qu'il convient de prendre. Or, ce n'est pas plus du sommet de Kyoto que du sommet de Rio qui l'a précédé en 1992 qu'il faut attendre des solutions.

Il n'est que de voir les pays industrialisés rivaliser de cynisme et d'hypocrisie pour s'en convaincre. Bien qu'étant les plus gros pollueurs, les États-Unis, les pays européens et le Japon s'accordent pour dénoncer… le danger représenté par les pays dits « émergents », dont la consommation d'énergie croît rapidement. Et les commentateurs de reprendre en chœur cette thèse, nous abreuvant de reportages sur les villes polluées en Europe de l'Est, en Chine ou en Inde, tout en restant totalement silencieux sur la contribution des pays industrialisés dans la pollution globale.

Pourtant, un pays comme les États-Unis est à lui seul responsable de 22 % de tous les rejets de gaz carbonique dans le monde, arrivant avec une moyenne annuelle supérieure à 19 tonnes par habitant loin devant la Russie, le Japon ou la France. Quant à la Grande-Bretagne, avec 9,8 tonnes par habitant, ses industries polluent encore proportionnellement quatre fois plus que les industries chinoises et onze fois plus que les industries indiennes. Et la responsabilité des grandes puissances va bien au-delà de ces chiffres puisque leurs trusts, en exportant leurs activités les plus polluantes dans les pays sous-développés, sont en grande partie responsables de la croissance des pollutions émises par le Tiers Monde.

En fait, les représentants des pays industrialisés ont beau tomber d'accord pour constater une dégradation inquiétante de la situation, aucun n'est prêt à imposer à ses groupes industriels des normes de production moins polluantes. Pour eux, la « compétitivité des entreprises » et les profits passent avant les considérations sur l'avenir de l'humanité. Tout au plus, certains pays comme les États-Unis envisagent de se répartir des « quotas de pollution » associés à une sorte de bourse mondiale qui permettrait aux pays les plus riches de racheter une partie des « droits à polluer » des plus pauvres !

Autrement dit, la solution à cette menace qui pèse sur la planète n'est pas pour demain. Dans cette société capitaliste, régie par la loi de l'argent et du profit immédiat, cela n'a rien d'étonnant. En fait, comme pour bien d'autres problèmes qui se posent dans cette société, l'accès des pays laissés-pour-compte à un certain développement comme la réduction des nuisances résultant de la production ne peuvent passer que par une réorganisation complète et une rationalisation de l'économie à l'échelle mondiale. Cela signifierait une économie planifiée qui prendrait en considération les besoins de tous les hommes tout en respectant l'avenir de la planète, et non la seule recherche du profit. Mais auparavant, il faudra exproprier tous les possédants qui aujourd'hui polluent non seulement l'atmosphère mais aussi toute la vie sociale.

Roger MEYNIER

États-Unis

FONDATION GUGGENHEIM UN PEU D'HISTOIRE

Dans son numéro du 24 novembre-8 décembre, le bimensuel trotskyste américain, *The Spark*, revient sur l'origine de la fortune des Guggenheim, une richissime famille mondialement connue pour les musées de sa fondation artistique, dont le dernier en date a été inauguré, il y a quelques semaines à peine, à Bilbao, au Pays basque espagnol.

« Le nom même de Guggenheim évoque l'art, la culture, des œuvres de bienfaisance. A New York, Berlin, Bilbao, Venise, plusieurs musées portent le nom de cette célèbre famille de mécènes et protecteurs des arts. Les Guggenheim ont créé des fondations pour la promotion, la recherche et l'éducation dans le domaine de l'art moderne. Et on les donne en exemple de ce que peut accomplir la richesse mariée à un esprit de responsabilité sociale.

« Mais d'où vient la fortune des Guggenheim ? Qui se trouve à l'origine de cette "responsabilité sociale" ?

« Regardons donc la région minière de Leadville, dans le Colorado, d'où les mines Guggenheim ont extrait pour un quart de milliard de dollars en plomb et en argent dans les années 1880. Il n'en est pas resté grand-chose pour la population qui vivait et travaillait à Leadville [la "ville du plomb", en anglais]. La valeur estimée de tous les bâtiments et terrains de Leadville représente aujourd'hui moins du cinquième de ce que les Guggenheim ont tiré de cette région dans les années 1880.

« Et les Guggenheim ne furent pas les seuls propriétaires de mines à faire fortune en s'appropriant cette région riche en minerais. Depuis que l'activité minière a fleuri dans les montagnes Rocheuses du Colorado, à la fin des années 1860, on a retiré plus de douze milliards de dollars de métaux précieux de la seule petite région entourant Leadville.

« Cette richesse a été payée du sang et de la sueur de générations et de générations de mineurs. Leur sang n'a pas coulé à flots du seul fait des "accidents" (effondrements de galeries, explosions), mais aussi lors de grèves dures réduites par la force armée. Des milices privées, des troupes gouvernementales, des armées entières de nervis arrivaient au Colorado, toutes avec pour mission de protéger la fortune que des gens comme les Guggenheim volaient à la classe ouvrière. Au plus froid de l'hiver, on tirait les mineurs de leur lit pour les parquer dans des enclos à bestiaux ouverts à tout vent. Les rues se trouvaient couvertes par des armes à répétition. Du haut des bâtiments, des gardes armés dominaient les camps des mineurs. Les journaux étaient frappés d'interdit. On enfermait des enfants dans des enclos pour avoir tiré la langue aux soldats. On brûla des réserves de nourriture pour que les mineurs affamés n'aient rien à manger. On incendia leurs maisons afin qu'ils n'aient nulle part où s'abriter.

« Les voilà, les fondations sanglantes sur lesquelles ont été édifiés les musées Guggenheim.

« C'est "l'esprit de responsabilité sociale" dans le style… capitaliste. »

Israël

LES PROVOCATIONS DE NÉTANYAHOU

Il y a tout juste cinquante ans, les Nations unies approuvaient le partage de la Palestine et la création d'un État juif en terre arabe. Depuis lors, Israël n'a cessé de s'accroître au point d'englober aujourd'hui la majeure partie de ce qui constituait l'ancienne Palestine.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1947, et alors que la population juive dansait dans les rues, Ben Gourion qui allait devenir le premier dirigeant de l'État d'Israël, notait dans son Journal : « *Je ne peux être de ceux qui dansent. Je me sens comme un individu en deuil au milieu d'un mariage. Car je suis rempli d'une terrible crainte devant le sacrifice qui attend notre peuple. Je n'ai pas le moindre doute : nous sommes à la veille d'une guerre à la vie, à la mort, non pas avec les forces britanniques, mais avec les peuples arabes. Et nous allons y perdre la fleur de notre jeunesse* ». Ben Gourion voyait tout à fait clairement les conséquences de la politique qu'il avait choisie, et dans laquelle il allait persévérer. La population juive allait dorénavant devoir vivre le doigt sur la gâchette du fusil, tandis que les Palestiniens, d'exils forcés en répressions allaient, eux, subir de constantes humiliations.

Un demi-siècle plus tard, rien n'est réglé dans cette partie du monde. Si l'État hébreu s'est agrandi aux dépens de ses voisins arabes et surtout palestiniens, en particulier après la guerre de 1967 qui vit la Cisjordanie et Gaza annexés par Israël, le conflit amorcé en 1947 n'est toujours pas terminé. Et il n'est pas près de l'être, vu l'intransigeance dont font preuve les dirigeants sionistes à l'égard des Palestiniens.

Ainsi, Nétanyahou, l'actuel Premier ministre, vient d'adopter un prétendu plan de retrait militaire de la Cisjordanie, tout ce qu'il y a de plus conditionnel, imprécis, non chiffré, non daté. Pourtant, ce même Nétanyahou avait lui-même signé en janvier dernier l'accord dit « d'Hébron » qui prévoyait trois retraits des troupes israéliennes stationnées en Cisjordanie. Le premier aurait dû avoir lieu en mars 1997, le second en septembre de la même année, et enfin le troisième au milieu de 1998. Mais rien n'a été fait, et en lieu et place de ces trois retraits, le gouvernement israélien n'en propose plus qu'un seul qui, aux dires de la presse, ne concernerait que 6 % à 8 % du territoire de la Cisjordanie. C'est très exactement l'ampleur du retrait qui avait été préalablement prévu pour mars 1997 !

Malgré le flou du communiqué gouvernemental concernant ce qui serait cédé aux Palestiniens, ce même communiqué est bien plus explicite dans sa partie détaillant les intérêts israéliens. Là, les choses se précisent et il est indiqué que le gouvernement « *prendra en compte les zones de sécurité nécessaires à l'État d'Israël, les régions d'implantation et ses autres intérêts vitaux, en particulier les ressources aquifères et les sites historiques* ». Le tiers environ des ressources en eau d'Israël provient en effet des nappes phréatiques de Cisjordanie et pour le gournement israélien et il ne s'agit pas de les lâcher. Et enfin, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté concernant les intentions de Nétanyahou, il est souligné que le gouvernement israélien « *prendra les mesures nécessaires pour renforcer les implantations juives* » de Cisjordanie, au nombre de 144 actuellement.

Les représentants de l'Autorité palestinienne ont évidemment jugé un tel plan inacceptable. Quant à la gauche travailliste israélienne, même si elle dénonce le « bla-bla » de Nétanyahou qui n'a « *rien à voir avec la réalité* », elle se montre très prudente. Par la voix de son leader actuel, Ehoud Barak, elle a tenu à préciser que si Nétanyahou avait présenté un plan de retrait « *sérieux* », « *au moins 10 % de la Cisjordanie* », elle aurait pu voter en faveur des propositions gouvernementales.

Autant dire que les Palestiniens n'ont rien à attendre ni de la droite ni de la gauche israélienne pour obtenir le retrait total et définitif de tous les territoires occupés par Israël depuis maintenant trente ans.

Georges LATTIER

Espagne

23 DIRIGEANTS DE HERRI BATASUNA CONDAMNÉS À SEPT ANS DE PRISON !

Avec un verdict condamnant à sept ans de prison 23 membres du bureau national de Herri Batasuna («Unité du Peuple », en langue basque), le tribunal suprême espagnol n'a pas choisi la voie de l'apaisement. Cette décision, qui va jeter en prison pour au moins quatre ans les principaux dirigeants du mouvement nationaliste basque, apparaît comme un défi auquel les nationalistes ne vont pas manquer de riposter.

Manifestation d'indépendantiste basques à Bilbao, avant l'ouverture du procès.

Ce verdict constitue « *une véritable provocation contre toute la société basque* » a déclaré un des accusés, Karmelo Landa. « *C'est un coup porté contre les tentatives de solution démocratique au conflit entre le Pays basque et l'État espagnol.* »

Lundi 1er décembre, le tribunal de Madrid a en effet choisi de sanctionner les membres de cette organisation « *pour collaboration avec une organisation armée* ». La raison ? Pendant les élections de 1996, Herri Batasuna, coalition électorale indépendantiste basque créée en 1978, diffusait une vidéo présentant les revendications de l'ETA : amnistie générale et inconditionnelle des prisonniers politiques (il y a environ 600 membres de l'ETA actuellement emprisonnés, 520 en Espagne et près de 80 en France), retrait des forces armées espagnoles du Pays basque et rattachement de la Navarre au territoire autonome basque. Le tribunal ne s'est pas attardé sur la légitimité de ces revendications, il a préféré s'offusquer de la présence de membres de l'ETA en cagoule au détour d'une séquence de cette vidéo, pour en faire la preuve des relations existant entre l'ETA, la branche armée, et Herri Batasuna, l'organisation légale des indépendantistes basques.

Que Herri Batasuna soit la branche légale de l'ETA n'est certes pas un secret.

Mais en jetant en prison les représentants de la branche légale du mouvement indépendantiste (la sentence était exécutable dans les 48 heures), le gouvernement d'Aznar confirme qu'il continue de privilégier la manière forte contre l'ETA et n'envisage pas de considérer Herri Batasuna comme l'interlocuteur d'un règlement négocié.

L'entourage du Parti Populaire, le parti de droite de l'actuel Premier ministre, Aznar, s'est réjoui de cette décision, mais également le Parti Socialiste pour qui « *la loi doit être respectée* ». Sur ce sujet comme sur d'autres, Parti Populaire et Parti Socialiste se sont relayés : les poursuites du procureur général de l'État qui ont conduit à ce procès avaient été déclenchées à la demande du précédent gouvernement socialiste. La Gauche Unie (dans laquelle on trouve le PC) a dénoncé une « *jurisprudence qui pourrait limiter la liberté d'expression* ».

Le gouvernement espagnol a peut-être estimé que le récent désaveu des nationalistes basques l'autorisait à accentuer sa pression pour en finir avec l'organisation nationaliste. Il se dit qu'en mettant une partie de sa direction au placard, cela devrait suffire à désorganiser l'ETA. C'est un jeu que l'État espagnol a déjà pratiqué. Mais, jusqu'à présent, ce genre de choix ne lui a permis que de redorer le blason de l'ETA dans les milieux basques…

En attendant, la riposte des nationalistes ne tardera peut-être pas. Depuis le 20 novembre, ils avaient observé une trêve, mais les attentats pourraient reprendre. Et, d'ores et déjà, Herri Batasuna appelle à une manifestation le 15 décembre prochain.

Avec 12,2 % de voix aux élections régionales en 1996, Herri Batasuna reste la troisième force politique du Pays basque. Elle dispose au total de 650 élus, dont 18 députés régionaux et deux députés nationaux. Mais l'État espagnol conserve le privilège, s'il le désire, d'effacer ces résultats. Drôle de démocratie.

Jacques FONTENOY

LÉGISLATIVES PARTIELLES DU 7 DÉCEMBRE

Aux deux élections législatives partielles qui se dérouleront le 7 décembre, Lutte Ouvrière présente des candidats.

Dans la 6e circonscription du Haut-Rhin,
Aimé SENSE, mineur, avec pour suppléante, Françoise RUCH, institutrice.

Dans la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle,
Geneviève HEILLIETTE, employée,
avec pour suppléant, Dominique BARBIN, enseignant.

Nous publions ci-dessous le texte de leur profession de foi adressée aux électeurs.

LES CANDIDATS DE LUTTE OUVRIÈRE

Travailleuses, Travailleurs,

C'est à vous que je m'adresse, car je n'ai rien à dire à ceux qui votent pour le RPR, l'UDF ou le Front National, parce qu'ils y voient des partis qui défendent leurs privilèges.

Au nom de Lutte Ouvrière, je m'adresse à tous ceux qui appartiennent au monde du travail : ouvriers, techniciens et employés, bien sûr, mais aussi artisans, paysans, petits commerçants, comme aux ménagères et aux retraités, aux chômeurs, à tous ceux dont les seules ressources proviennent de leur travail présent ou passé, ou de celui de leurs proches.

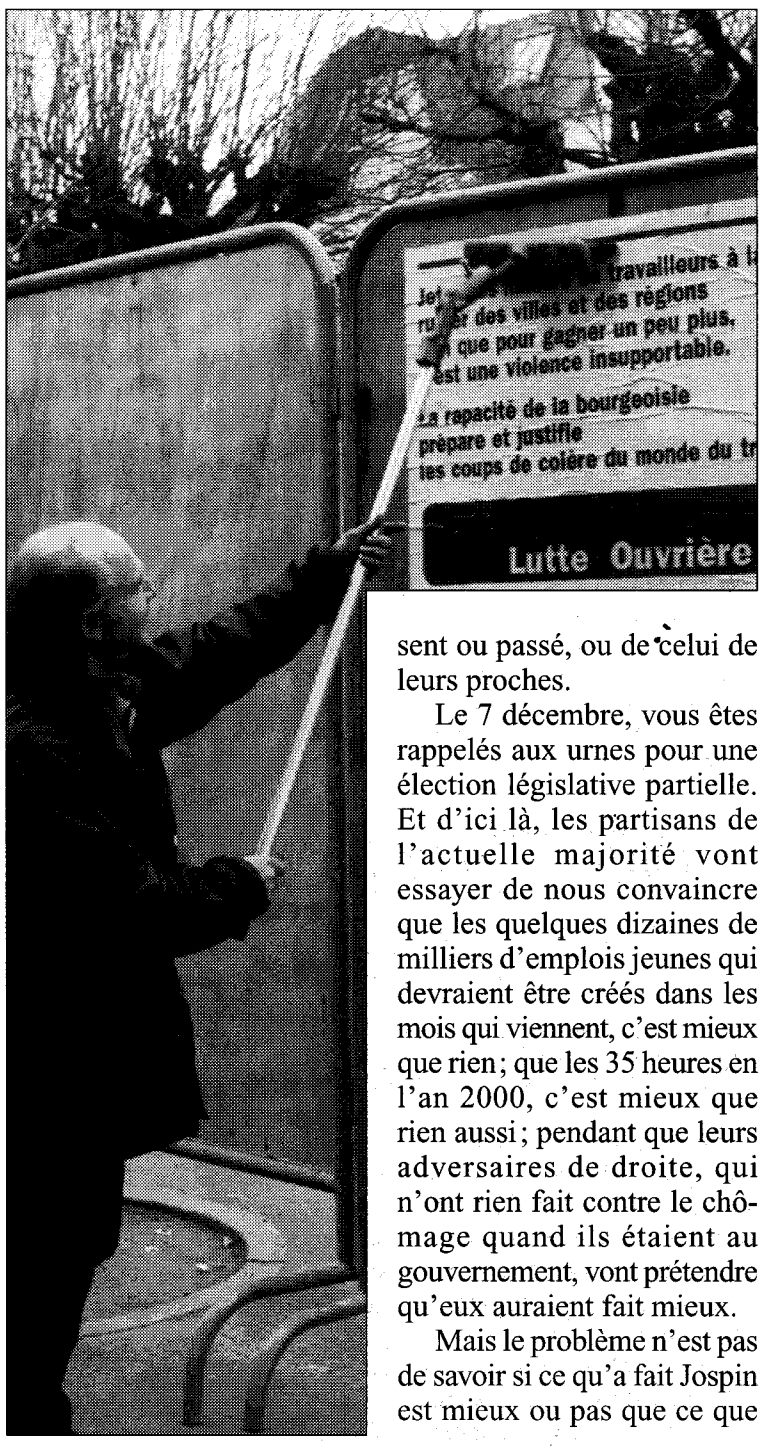

Le 7 décembre, vous êtes rappelés aux urnes pour une élection législative partielle. Et d'ici là, les partisans de l'actuelle majorité vont essayer de nous convaincre que les quelques dizaines de milliers d'emplois jeunes qui devraient être créés dans les mois qui viennent, c'est mieux que rien ; que les 35 heures en l'an 2000, c'est mieux que rien aussi ; pendant que leurs adversaires de droite, qui n'ont rien fait contre le chômage quand ils étaient au gouvernement, vont prétendre qu'eux auraient fait mieux.

Mais le problème n'est pas de savoir si ce qu'a fait Jospin est mieux ou pas que ce que faisait Juppé ! Le problème est de savoir s'il a entrepris ou pas de faire ce que les travailleurs sont en droit d'attendre de lui, c'est-à-dire prendre les mesures qu'impose la situation dramatique que traverse le monde du travail, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus dans ce pays de travailleurs condamnés à la misère par le chômage.

Parce que c'est ça le vrai problème ! Cinq millions de travailleurs sont condamnés au chômage ou à des petits boulots, certains depuis des années, avec tout ce que cela veut dire de baisse brutale du niveau de vie dans des millions de foyers, de désespoir accumulé.

Parce qu'il n'y pas « assez de travail » ? Non, il n'y a qu'à regarder la dégradation croissante des services publics, des cités HLM, des quartiers pauvres, pour se rendre compte que ce ne sont pas les emplois utiles à créer qui manquent.

Mais pour maintenir leurs profits, les entreprises n'ont pas cessé de supprimer des emplois depuis vingt ans, en augmentant les charges de travail de ceux qui n'ont pas été jetés à la rue. Et les bénéfices qu'engrangent régulièrement les grandes sociétés, l'euphorie boursière, sont le pendant, du côté des nantis, du chômage, de la dégradation des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière.

Aucune des mesures prises depuis vingt ans par les différents gouvernements qui prétendaient vouloir combattre le chômage ne remettait en cause la logique capitaliste, qui fait de la course au profit individuel la base de toute activité économique. Alors que c'est justement cette course au profit qui est la cause du chômage.

Ce que les travailleurs seraient en droit d'attendre du gouvernement Jospin, puisqu'il prétend défendre leurs intérêts, c'est qu'il rompe enfin avec cette logique absurde et désastreuse pour prendre des mesures décisives susceptibles de faire radicalement reculer le chômage.

Pour faire face au drame social qu'est le chômage, il faut une tout autre politique que celle qui consiste à faire toujours des cadeaux à fonds perdus au patronat, en le suppliant de créer des emplois. Il faudrait au contraire :

– arrêter toutes ces exonérations de charges sociales qui ne font que creuser le « trou » de la Sécurité sociale, sans créer un seul emploi ;

– interdire les licenciements, et réquisitionner les entreprises qui font des bénéfices et qui licencient tout de même ;

– relever substantiellement le taux de l'impôt sur les sociétés, le rétablir au moins au taux de 50 % qui était le sien jusqu'en 1981 sous Giscard (qui n'avait pourtant rien d'un ennemi des patrons !) ;

– créer immédiatement avec l'argent ainsi récupéré les dizaines de milliers d'emplois utiles qui font aujourd'hui cruellement défaut dans les services publics.

Faute de quoi, le seul avenir possible, c'est l'aggravation du chômage, une fraction toujours plus grande de la population réduite à la misère et au désespoir, le retour assuré de la droite aux affaires dans quelques années… ou quelques mois, voire de l'extrême droite, car ne pas s'en prendre aux racines du chômage, ce serait ouvrir un boulevard devant Le Pen.

L'élection du 7 décembre, quel qu'en soit le résultat, que ce soit le candidat de droite qui l'emporte de nouveau, ou que ce soit celui du Parti Socialiste qui soit élu, n'aura aucune conséquence notable sur la composition de la Chambre des députés, ne changera pas la majorité gouvernementale, ne comporte aucun enjeu à ce niveau-là.

Mais elle peut par contre permettre aux travailleurs de faire entendre leur exigence d'une autre politique. Et le seul moyen pour cela, c'est de voter pour les candidats présentés par Lutte Ouvrière, parce que ce sont les seuls qui défendent ce programme.

Plus vous serez nombreux à faire ce geste, plus on saura dans le pays que les travailleuses et les travailleurs ne sont pas prêts à se contenter de belles phrases, et qu'ils sauront exiger leur dû.

Et envoyer un député de Lutte Ouvrière au Parlement, pour faire entendre aussi en permanence cette exigence-là, cela dépend aussi de vous.

VIENT DE PARAÎTRE

80e ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION RUSSE : actualité du communisme face à la mondialisation capitaliste
(Meeting avec Arlette Laguiller du 7 novembre 1997)
Prix : 10F – Envoi contre 12F en timbres par brochure demandée.

Au sommaire de Lutte de Classe n°30 (novembre 1997)

- **Afrique :** La victoire de Sassou-Nguesso et d'Elf-Aquitaine au Congo-Brazzaville et les avatars de l'influence de l'impérialisme français en Afrique.
- **Espagne :** Les divisions de la « Gauche Unie », des querelles qui n'ont rien à voir avec les intérêts des travailleurs.
- **Italie :** Les volte-face du Parti de la Refondation Communiste.
- **Irlande du Nord** Le second acte du « processus de paix ».
- **Haïti :** Une minorité de parasites dans un océan de misère.
- **Tribune de la minorité :** Face au gouvernement Jospin : pas critiques, opposants !

Prix : 10F – Envoi contre 12F en timbres.

Le rapport de la Cour des comptes

DE L'ARGENT PUBLIC GASPILLÉ... PAS POUR TOUT LE MONDE

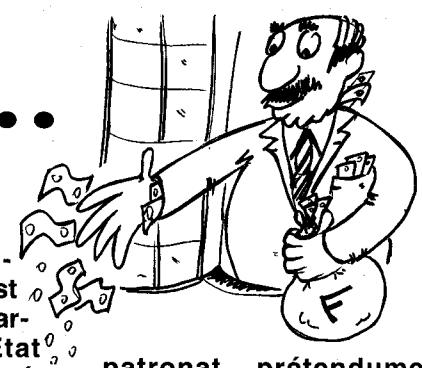

Cette année encore, la Cour des comptes chargée de vérifier l'usage qui a été fait de l'argent public, a publié un épais rapport qui dénonce des irrégularités commises par les collectivités locales.

Dans cette version 1997 sont épinglés, entre autres, les irrégularités de gestion de la municipalité de Bordeaux, le coût excessif des grands travaux de la ville de Toulon, la gestion plus que douteuse des conseils généraux du Gard, des Yvelines et des Bouches-du-Rhône ; sans oublier la construction de l'A 14, entre Orgeval et la Défense, en Ile-de-France, qui a coûté 287 millions du kilomètre ! Ce qui en fait l'autoroute la plus chère du pays.

Également sur la sellette, la Mutualité sociale agricole, sécurité sociale des agriculteurs. Les dirigeants de cet organisme avaient un train de vie « *de milliardaires américains* » signale le rapport. Son directeur empochait annuellement la bagatelle de 2,4 millions de francs. Les autres dirigeants bénéficiaient d'avantages en nature, s'offraient des voyages d'études en Inde et en Argentine.

Ainsi, d'année en année, ce gâchis financier ne cesse de se répéter et la Cour des comptes de les pointer. Dans telle administration on jette des sommes folles par les fenêtres et on mène grand train. Dans telle collectivité locale, on truque les offres de marchés publics, on favorise les entreprises amies, on finance grassement des projets qui ne verront jamais le jour. Autant d'opérations qui se soldent par la disparition de milliards de francs... sur quelques comptes en banque. Et ceux qui s'enrichissent ainsi illégalement sur le dos de la collectivité sont souvent les mêmes qui prêchent à longueur d'année l'austérité pour les travailleurs et refusent les augmentations de salaires.

Sans aucun pouvoir réel de poursuite, la Cour des comptes se contente d'admonester les coupables. Mais rien n'est fait pour récupérer l'argent. Pourtant, l'État aurait les moyens de le récupérer si telle était son intention, en commençant par se rembourser sur la fortune personnelle de tous ces aigrefins.

Toutes ces affaires ne représentent cependant qu'une part infime de la réalité, la partie émergée de l'iceberg. Car pour quelques-unes rendues publiques, combien d'affaires restent encore cachées ? Combien de millions sont détournés chaque jour sans qu'on le sache ? Combien de milliards sont distribués par l'État au patronat, prétendument pour lutter contre le chômage ? N'est ce pas de l'argent du contribuable gaspillé en pure perte ? Et que dire de la gestion du Crédit Lyonnais, l'un des plus grands scandales financiers de la décennie, sans qu'aucun organisme de contrôle, la Cour des comptes y compris, n'ait levé le petit doigt !

Voilà la réalité du système capitaliste : la gabegie dans la gestion publique n'est que le service efficace et diligent des intérêts privés des bourgeois.

René CYRILLE

S'EN PRENDRE AUX VRAIES BANQUES...

La Banque alimentaire, organisation caritative, a organisé, en donnant le maximum de publicité à l'opération, une collecte de produits alimentaires de base. Cette opération était organisée avec la collaboration – pas du tout désintéressée – d'un certain nombre de grandes surfaces. Car il s'agissait pour les bénévoles de l'association de solliciter les clients à la sortie de ces magasins, pour qu'ils donnent quelques produits contenus dans leur caddie.

Bien évidemment, en particulier dans les quartiers populaires, on participe bien volontiers quand il s'agit de manifester sa solidarité avec des familles qui manquent du strict nécessaire.

C'est que la dégradation de la situation matérielle d'une fraction croissante de la population fait que, aujourd'hui, de plus en plus nombreux sont ceux qui n'ont plus les moyens de satisfaire aux besoins les plus élémentaires, y compris dans ces pays dits riches parce qu'une minorité possède et capte des richesses considérables...

Des associations, telle la Banque alimentaire, tentent d'atténuer les effets d'une telle situation, en en appelant à la générosité de la population mieux lotie, mais pas toujours beaucoup mieux. Les grandes surfaces en profitent même pour se faire de la publicité à bon compte, en mettant leurs locaux à la disposition des bénévoles et en réalisant des bénéfices supplémentaires en faisant acheter par leurs clients ce que ces derniers vont distribuer. C'est ce qui s'appelle une charité bien ordonnée.

Et pendant ce temps, d'autres banques, des vraies celles-là, spéculent, accroissent leurs profits, s'enrichissent, en produisant le chômage, la misère et la faim. Ces dernières sont, elles, sans pitié.

M.C.

APRÈS LA VIGNETTE DES VIEUX, LE TABAC DES JEUNES

Le gouvernement a décidé d'augmenter le prix du tabac au 1er janvier. Il explique qu'il s'agit de faire reculer le tabagisme des jeunes, en vertu de quoi la hausse frappera d'autant plus fort qu'il s'agira de produits censés avoir leur faveur. Ainsi, le paquet de cigarettes blondes bon marché (ou relativement) pourra augmenter de deux francs, soit 17% de plus, comme sur le tabac à rouler. En revanche, les cigarettes dites de luxe augmenteront moins en pourcentage et même en valeur absolue.

Que le tabagisme soit socialement accepté, voire encouragé, n'empêche pas qu'il s'agit d'une forme de toxicomanie dont les conséquences néfastes pour la santé, outre la dépendance, sont connues. Combattre ce type de fléau, en particulier dans la nouvelle génération, devrait être la préoccupation – parmi d'autres – de ceux qui prétendent diriger la société.

Mais si le gouvernement affirme qu'une bonne partie de cette forte augmentation, censée dissuader les jeunes fumeurs, servira à financer les soins aux victimes du tabac, un doute subsiste pour le moins. De la vignette, que tout automobiliste a dû acheter ces jours-ci et qui fut imposée, voici 41 ans, sous prétexte d'aider les vieux – sans que ceux-ci en voient jamais la couleur – à d'autres hausses d'impôts parées de couleurs tout aussi « morales », ce ne serait pas la première fois que l'État augmenterait ses recettes de poche en se drapant sous des dehors vertueux...

ARMÉE LE CHANT DU DÉPART

Avec la suppression prochaine du service militaire obligatoire, l'armée va devoir se séparer de 15 800 officiers et sous-officiers dans les cinq ans qui viennent. Elle a donc proposé à ses cadres des pécules « incitatifs », pour les encourager au départ. Cela représentera en 1997 un total de 653 millions de francs, soit une moyenne de 220 000 F par personne.

C'est si alléchant que le dépôt des candidatures a pris des allures de levée en masse : plus de 11 000 postulants, dont seul un sur cinq a été retenu. C'est réconfortant, et édifiant de constater que toutes ces culottes de peau et autre bravaches qui, pour nombre d'entre eux, en ont fait baver aux bidasses, avaient moins la fibre militaire que celle du fric.

Mais notons que l'Armée ne connaîtra pas les licenciements « secs » : c'est le budget militaire qui arrose. C'est si délicat et susceptible, un gradé !

V. G.

DIRECTEUR DE LA DST ET DÉPUTÉ UDF VRAIMENT CONSERVATEUR

Yves Bonnet, ancien directeur de la DST, le contre-espionnage français, de 1982 à 1985, député de la Manche jusqu'en mars dernier, vient d'être mis en examen pour complicité d'escroquerie. Il aurait en effet joué de son influence pour amener des investisseurs à la société Conserver 21, dirigée par certains de ses proches, société qui a fait une faillite de 45 millions de francs.

Conserver 21 prétendait exploiter une molécule miracle, censée allonger la durée de vie des aliments frais, ce qui était bien évidemment faux, mais a rapporté quand même au moins 18 millions de francs versés par un homme d'affaires américain, ainsi que des capitaux originaires de Malaisie, ce qui ne signifie pas que les propriétaires de ces capitaux étaient malaisiens. Les juges soupçonnent que ces opérations, qui semblent peu sérieuses et peu crédibles, cachent un trafic d'armes, hypothèse, elle, nettement plus sérieuse.

Apparemment, le seul produit frais sur lequel Conserver 21 ait eu une influence, c'est l'oseille qu'il a permis d'escroquer. Cela rappelle l'affaire des « avions renifleurs », il y a une vingtaine d'années, qui, à défaut de pétrole, n'ont jamais reniflé que les millions du budget militaire.

V. G.

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES : QUELS ENJEUX ?

Les élections prud'homales vont avoir lieu le 10 décembre prochain. Il s'agit pour un peu plus de 15 millions d'électeurs – salariés, chômeurs, employeurs des secteurs privés – de renouveler les 15000 conseillers prud'homaux élus en 1992.

Une institution malgré tout utile

Il faut remonter à 1848 pour voir l'apparition des premières formes de conseils à composition paritaire. Aujourd'hui, dans les tribunaux prud'homaux siègent en nombre égal représentants des travailleurs et représentants des patrons. Il s'agit en principe de régler par la conciliation les conflits individuels du travail entre un salarié et un employeur. Tous les travailleurs du privé ont la possibilité d'y avoir recours; s'ils ont un litige avec leurs patrons, et vice-versa. Ce sont bien sûr surtout les salariés qui font appel à cette juridiction, les patrons ayant bien d'autres moyens pour imposer leurs droits. Ils sont d'ailleurs nombreux à le faire.

Ainsi pour la seule année 1995, dernières statistiques du ministère du Travail, 157742 demandes d'introduction d'affaires ont été enregistrées et 166593 affaires en cours ont été conclus. La moitié ont été des affaires de licenciement. En particulier, on voit se multiplier les licenciements abusifs où des salariés se retrouvent privés de leur emploi pour un oui ou pour un non, les patrons ne prenant même plus la peine de respecter préavis, motifs, etc. et bafouant ouvertement leur propre légalité. La plupart des jugements prononcés par les tribunaux le sont en faveur des salariés. Mais comme il ne s'agit que du strict respect de la légalité, le résultat est limité. Par exemple, en cas de licenciement même totalement arbitraire, le salarié pourra recevoir des compensations financières parfois importantes, mais quasiment jamais la réintégration dans l'entreprise.

Au sein d'un tel tribunal où le salarié est seul face à son patron (même s'il est épaulé par des « conseillers »), il ne peut être question de combattre réellement l'injustice. C'est seulement par leur action collective que les travailleurs pourraient inverser le rapport de force en leur faveur. Mais en attendant, pour de nombreux salariés, surtout ceux isolés dans les petites entreprises, le fait de pouvoir faire respecter un minimum de légalité à des patrons avides de profits est loin d'être négligeable.

Un test... surtout pour les appareil syndicaux

La consultation de décembre constitue aussi un test qui dépasse le seul cadre de l'institution prud'homale. Le résultat du vote fera aussi discuter de la représentativité des différents syndicats. Pour les appareils, il s'agit là d'un enjeu important puisque les résultats qui sortiront des urnes leur serviront ensuite, dans leurs tractations avec l'État et le patronat, pour revendiquer divers postes et fonctions au sein de multiples organismes où siègent les confédérations. L'attitude de Notat, de Blondel comme de Viannet dans la dernière période, s'explique en grande partie par les futures élections prud'homales, et la recherche d'un progrès en voix.

Au delà, il ne sera pas facile d'interpréter les résultats. En effet, toute une partie du monde du travail est exclue du vote, la Fonction publique qui ne relève pas du code du travail ni du contrôle des prud'hommes. De plus, avec les vagues de licenciements depuis 1992, date des dernières élections prud'homales, le secteur le plus important en nombre de votants est devenu celui du commerce et des services commerciaux, qui regroupent près de 31% des inscrits, un secteur où les syndicats sont très faibles. Les voix des ouvriers seront ainsi mélangées à celles de milliers de cadres et agents de maîtrise qui ne votent pas tous dans un collège spécifique, mais dans leur secteur, comme l'industrie. Ceci dit, ce scrutin aura une certaine signification : l'évolution des scores obtenus par les syndicats qui ont une image plus combative, comme la CGT, et de ceux qui prônent plutôt la collaboration avec le patronat et le gouvernement comme la CFDT ne laissera pas indifférent les travailleurs, comme d'ailleurs les patrons. Ce qui justifie le fait d'y participer.

Paul BARRAL

— L'ACTIVITÉ D'UN TRIBUNAL — DES PRUD'HOMMES, UN EXEMPLE À CREIL

Le tribunal des prud'hommes de Creil ne chôme pas, le nombre de cas à traiter et la durée de traitement des dossiers s'allongent régulièrement : de 7,6 mois de délai en 1995, on est passé en 1996 à 9 mois. 96% des plaignants ont été des salariés. Signe des temps, sur 606 affaires, 94% d'entre elles ont concerné des ruptures de contrats de travail. Les patrons sont à l'offensive et cela se ressent dans le déroulement de procédures. Les responsables du tribunal reconnaissent que la « conciliation » est devenue l'exception.

Les patrons impliqués refusent tout accord, même lorsque leur infraction est criante, et retardent ainsi la procédure. Néanmoins, dans 85% des cas, les décisions du tribunal ont été effectives (sans qu'il soit nécessaire d'aller en cour d'appel), et dans la majorité des cas, en faveur des salariés.

Renault Le Mans

DÉBATTRE OU... SE BATTRE ?

Il y a un peu plus de deux mois, la direction de l'usine Renault du Mans a annoncé son intention d'arrêter l'activité joint de transmission au département 83. Elle se donnait jusqu'à la fin de l'année 1997 pour chercher un partenaire (entre les groupes GKN, Delphi et NTN), puis six mois pour conclure un accord avec lui. À l'issue de cet accord, le « partenaire » reprendrait l'activité joint de transmission et... les travailleurs du département 83 qui se verraient alors invités à partir avec armes et bagages dans un éventuel nouvel établissement, mais en tout état de cause en dehors de l'usine du Mans et de Renault.

Concrètement, cela revient à supprimer 800 emplois sur l'usine qui n'en compte plus aujourd'hui que 4800, et évidemment cette annonce a créé une certaine émotion dans l'usine et pas seulement au département 83.

En effet beaucoup de travailleurs y voient soit le début de l'éclatement de l'usine en plusieurs petites entreprises sous-traitantes de Renault, car aujourd'hui chaque bâtiment est complètement autonome par rapport aux autres (une fonderie, le Tracteur, un secteur Trains Avants, un autre de Trains Arrières etc.), ou alors sa disparition pure et simple. Depuis quelques semaines, nous avons eu droit à une lettre à domicile du directeur et à de multiples articles dans la presse locale dans lesquels celui-ci se voulait très rassurant, tant pour les travailleurs du 83 que pour les autres. Il avait même le culot de se poser en défenseur de l'emploi en disant que si le 83 était vendu, l'emploi serait sauvegardé dans la Sarthe, alors que si les choses restaient en l'état actuel les emplois seraient perdus à terme.

Plus d'un millier de travailleurs lui ont répondu en débrayant le jeudi 21 octobre.

C'est dans ce contexte que le comité d'entreprise (où la CGT est largement majoritaire) a organisé un grand débat public sur « *l'avenir de l'usine du Mans* ». Les travailleurs y étaient invités de même que la population locale, les syndicats bien sûr, mais aussi les différents députés de gauche et de droite, le maire du Mans, un philosophe, un sociologue, un économiste et... le directeur de l'usine. « *Tout le monde devait pouvoir s'exprimer largement et sereinement* »... même celui qui voulait donc supprimer 800 emplois sur l'usine d'un seul coup.

Les médias, la presse mais aussi les syndicats, tous ont présenté cette soirée comme un événement exceptionnel où la discussion prenait le pas sur la grève : « *Expérience rare et précieuse* » ; « *débat citoyen riche* » etc., ils ont bien bavardé sur cette affaire. Mais au-delà des mots, qu'est-il ressorti de cette grand-messe ?

Il n'y avait pas grand chose à espérer et il n'en est effectivement rien ressorti. Les 2000 personnes présentes au Palais des congrès ont pu entendre les syndicats exprimer leurs inquiétudes. Les divers politiciens, la main sur le cœur, sont tous intervenus pour défendre l'emploi (sur la ville ou la région mais pas sur l'usine) ; tout était bon pour se faire applaudir. Quant au directeur, qui s'est quand même fait conspuer, il a tout simplement recommencé à exposer son projet en enfonçant le clou.

Comme quoi, la discussion n'a jamais rien changé à la politique des patrons. La seule chose efficace, ce sont les « vieilles » méthodes de la lutte des classes, c'est-à-dire la grève. Et au Mans, si nous voulons rester tous ensemble et ne pas être vendus par petits bouts, c'est la seule voie qui reste à suivre.

Correspondant LO

SNCF Villeneuve Prairie (Val-de-Marne)

NON AUX SUPPRESSIONS D'EFFECTIFS !

Comme partout ailleurs à la SNCF, la direction de l'Établissement de Maintenance du Matériel (EMM) de Villeneuve-Prairie (près de Villeneuve Saint-Georges) a mis au point tout un programme de suppressions d'effectifs.

Courant novembre, nous apprenions qu'elle supprimerait, pas moins de 31 postes, en 1998, sur le chantier et l'atelier qui s'occupent des trains Corail grandes lignes du réseau sud-est. En conséquence, elle annonçait son intention de changer les roulements 3×8 actuels sur la base des nouveaux effectifs, à notre détriment, bien entendu.

A l'appel de la CGT et de SUD, 150 cheminots (sur 500 environ travaillant sur le chantier et les ateliers concernés) se réunissaient le lundi 24 novembre, à 8 heures. Ils décidaient d'arrêter le travail afin d'exiger le retrait complet de ce projet et d'aller sur-le-champ le signifier, à domicile, au directeur de Région dont les bureaux sont situés Gare de Lyon.

Les portes fermées ne le restèrent pas longtemps… et le directeur, paraît-il absent à notre arrivée, montrait sa face triste après que nous avons décidé de transformer sa salle de conférence en cantine improvisée… Pris à partie par bon nombre d'entre nous, il faisait un petit pas en arrière en annonçant l'abandon des changements de roulement mais le maintien des suppressions d'emplois. Évidemment, cela n'avait rien de satisfaisant et rendez-vous était pris entre nous pour le lendemain matin, sur le chantier.

Pendant huit jours de suite, nous nous sommes ainsi retrouvés, à peu près le même nombre (sauf au cours du week-end), à faire grève contre la direction qui faisait la sourde oreille, même si au fil d'entrevues interminables avec les délégués du personnel, elle descendait de 31 suppressions de postes à 26, puis à 20 jusqu'à l'été 1998. Après ? « Après, on verrait », déclarait le patron, qui assortissait sa nouvelle petite reculade de menaces de sanctions diverses contre des travailleurs qui auraient été un peu trop actifs à son goût, au cours de ces journées… Pour faire digérer le tout, il annonçait que trois jours de grève sur huit seraient payés.

Ce n'était pas ce que nous voulions entendre, mais finalement, le mardi 2 décembre au matin, à 120, nous décidions de suspendre notre mouvement. En réduisant de 31 à 20 le nombre de suppressions de postes, en déclarant qu'elle ne changerait pas les roulements actuels et en indemnisant partiellement les jours de grève, la direction nous a montré qu'elle pouvait reculer. Si rien n'est aujourd'hui réglé, la partie est donc remise entre elle et nous

Et comme nous en avons tous plus qu'assez de sa politique de réduction continuelle des effectifs, sur le chantier, dans les ateliers, à la visite, dans les bureaux, etc., elle pourrait bien nous retrouver, prochainement, encore beaucoup plus nombreux à refuser ses projets.

Correspondant LO

Caisse d'Allocation Familiales
Arpajon (Essonne)

LA DIRECTION REMBALLE SON PROJET

En juin 1996, la direction de la CAF de l'Essonne annonçait son intention de fermer le centre d'Arpajon et de rapatrier les employés sur celui d'Évry.

Dans ce projet, l'intérêt des allocataires était évidemment le dernier de ses soucis puisque deux guichets et trente permanences administratives fermaient. En compensation, la direction créait huit pôles d'accueil, en fait de simples boîtes aux lettres puisque les dossiers n'auraient pas été traités sur place. Les familles les plus démunies n'auraient donc pas pu obtenir d'avances sur leurs prestations. Et pour les 250 employés mutés d'office à Évry, cette fermeture signifiait, outre des surcoûts financiers (crèche, cantine, frais de trajet), outre une fatigue accrue, la crainte de perdre son emploi puisque la direction parlait de faire la chasse aux « doublons ».

Loin d'être convaincus par les discours des directeurs et persuadés que la fusion qui se préparait n'irait pas sans mauvais coups, les employés se sont aussitôt organisés, se regroupant en « Comité contre la fermeture de la CAF d'Arpajon ». Une journée de grève a été largement suivie et le Comité a multiplié les démarches auprès des allocataires, qui ont signé massivement une pétition, ainsi qu'auprès des élus du département afin qu'ils apportent publiquement leur soutien. Les manifestations au comité d'entreprise, au conseil d'administration ou au ministère ont montré à chaque fois que les employés ne désarmaient pas et qu'ils étaient soutenus au niveau local.

En novembre enfin, lors d'une rencontre avec la direction nationale, celle-ci désavouait la direction départementale de l'Essonne dont le projet devenait irrecevable. Le centre d'Arpajon est donc maintenu et pour les employés il est clair que c'est leur mobilisation et leur détermination depuis un an et demi qui leur a permis d'arracher cette victoire.

OFPRA

POUR LA TITULARISATION DES CONTRACTUELS !

Depuis le 17 novembre, l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) est en grève et l'accueil est fermé depuis le 24 novembre. Les grévistes demandent la titularisation des 70 contractuels sur les 350 employés que compte cet organisme.

L'OFPRA, créé en 1952, est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Il est chargé de la détermination du statut de réfugié et d'apatride ainsi que de la gestion administrative de ceux qui ont déjà le statut de réfugié. Lors de sa création, les personnels étaient des contractuels, sauf bien sûr le directeur, un haut fonctionnaire nommé par le ministère. Au fil des ans, et au cours de ces dix dernières années essentiellement, plusieurs vagues de titularisations ont eu lieu, non sans mal d'ailleurs.

Aujourd'hui, la direction, sans dire qu'elle refuse de titulariser les contractuels, se réfugie derrière la loi Perben qui exige que les contractuels passent un concours avant toute titularisation. Pourquoi demander cela à des employés qui font déjà le travail, certains depuis longtemps, si ce n'est pour pouvoir refuser une bonne partie d'entre eux ?

A l'initiative de la CGT, la grève a débuté pour exiger la titularisation immédiate et sans condition des contractuels. Des manifestations à Matignon, au Quai d'Orsay, à l'Assemblée nationale ou au ministère de la Fonction publique ont eu lieu sans compter les sit-in à l'OFPRA et à la Commission des Recours. Les grévistes ont bien l'intention de ne pas en rester là !

La Poste Créteil-Marais (Val-de-Marne)

IL Y A DE L'AMIANTE DANS L'AIR!

Suite à des travaux effectués par une entreprise, il a été découvert des plaques de fibrociment à la Plateforme colis de La Poste à Créteil-Marais.

À la demande des syndicats CGT et CFDT, des analyses de l'air ont été effectuées par un laboratoire, qui a conclu à la présence de 6,5 fibres d'amiante par litre d'air. Il s'agit d'amiante CHRYSOTILE.

À la suite de cette analyse, un contrôleur de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) est venu sur les lieux, et a fait stopper les travaux de l'entreprise qui faisait manipuler ces plaques de fibrociment par ses ouvriers sans aucune précaution particulière.

Ce bâtiment a été acquis par La Poste en 1993 et nous ne sommes venus y travailler qu'en octobre 1994. La Poste avait donc tout le temps pour procéder à des enquêtes sérieuses. Plus sérieuses que celle qu'elle avait commandée au bureau Veritas qui avait conclu à... une absence d'amiante.

Il faut dire que la norme en France est de 25 fibres par litre d'air. Et que les plaques de fibrociment ne font pas partie des analyses prioritaires imposées par les textes de loi. La Poste elle-même conseille de vérifier le flocage, le calorifugeage, les faux plafonds et demande de faire l'inventaire de tous les matériaux pouvant contenir de l'amiante. Mais, visiblement, ce n'est pas ce qui s'est fait à Créteil, sinon personne n'aurait envoyé des gens faire des travaux sur les plaques de fibrociment.

On sait aujourd'hui qu'une exposition bien moindre que 25 fibres par litre d'air peut causer un cancer et peut-être la mort. Dans nos dossiers médicaux, il y aura désormais des fiches d'exposition à l'amiante, ce qui est une façon pour La Poste d'admettre ses torts et sa responsabilité. Mais nous en avons respiré, les ouvriers qui sont venus travailler sur le chantier aussi. Et La Poste est responsable de ça, car elle n'a pas tout fait pour l'éviter.

Correspondant LO

FIN DE LA GRÈVE À LA RADIOTHÉRAPIE

En grève depuis 55 jours, la cinquantaine de grévistes de General Electric Medical Systems (GEMS) à Buc dans les Yvelines, a repris le travail lundi 1er décembre au matin. Pour combien de temps? On ne sait pas puisque l'objet de la grève était justement de protester contre le plan de 395 suppressions d'emplois prévues dans cette même entreprise et dont ils pensent pour la plupart faire partie.

Après d'interminables heures de palabres, la direction s'est engagée à faire deux offres d'emploi à chaque licenciable, à ne licencier personne entre 50 et 55 ans sans qu'il ait un reclassement précis, et à proposer pour les plus de 55 ans une « préretraite maison » qu'elle doit rediscuter avec les syndicats.

14 jours sur les 38 jours ouvrés de grève vont être payés. Et pour tous ceux qui ont participé aux différents débrayages ou à des journées de grève, le paiement des heures de grève sera au prorata. Enfin la direction attribue une indemnité de préjudice de 75 000 F pour la fermeture de l'activité radiothérapie à tous les salariés de production de ce secteur, grévistes ou non (c'est de ce secteur que venait la grande majorité de la cinquantaine de grévistes).

Mais comme GEMS n'a pu cacher sa colère de voir des salariés s'opposer à son plan jusqu'à la fin, elle a assorti cette prime d'une clause antigrève. C'est-à-dire qu'un tiers doit être donné à la reprise du travail, un tiers au moment de la suppression du poste, et le dernier tiers au moment du licenciement... s'il n'y a pas eu d'autres débrayages entre-temps.

Au regard des 42 milliards de francs de profits réalisés en 1996 par General Electric, les salaires de 395 travailleurs ne pèsent pas lourd. Empêcher ces licenciements en prenant sur les bénéfices était tout à fait possible.

Le nombre des grévistes n'a pas été suffisant pour faire plier General Electric. Néanmoins ceux-ci ne sont pas mécontents d'avoir su tenir tête à la direction tant de jours. D'autant que si tout le monde ne s'est pas joint au mouvement, les témoignages de sympathie et de soutien, y compris financiers, ont été nombreux tout au long du conflit.

Correspondant LO

Foyer de Jeune Travailleurs Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

LES RÉSIDENTS ET LES SALARIÉS SE FONT ENTENDRE AU CONSEIL MUNICIPAL

La municipalité « gauche plurielle » d'Aubervilliers a décidé dans le dos du personnel et des résidents de fermer le Foyer de Jeunes Travailleurs pour y transférer des bureaux municipaux! C'est après avoir appris ces intentions par un encart dans le journal municipal, que les résidents ont décidé de se mobiliser contre cette décision (voir *LO* n°1532).

La municipalité laissant entendre que nous coûtions cher aux contribuables d'Aubervilliers, alors que nous ne sommes pas originaires de la commune, nous nous sommes adressés aux habitants pour leur demander leur soutien.

La pétition, sur le marché le samedi matin, a récolté quelque cinq cents signatures en une heure et nombreuses étaient les réactions nous encourageant à ne pas nous laisser faire. Et pour réaffirmer notre volonté de nous opposer à la fermeture du foyer, nous sommes allés nombreux au conseil municipal du jeudi 27 novembre.

Une lettre ouverte avait été rédigée, demandant l'annulation pure et simple de la fermeture du foyer. Le ronron officiel du conseil a été perturbé par cette protestation!

Le conseiller municipal président du conseil d'administration du foyer, dont nous avions déjà subi les discours par le passé, a remis cela après notre déclaration contre la fermeture. D'après lui, en se basant sur les demandes de logement des jeunes d'Aubervilliers, on pouvait se rendre compte que de nos jours, les jeunes souhaitaient des réponses individuelles au problème du logement, plutôt que la réponse collective que représente le foyer. Et d'ajouter que les jeunes d'aujourd'hui demandent plutôt des F2, voire des F3 (sans préciser d'ailleurs combien en obtiennent!).

Que ce monsieur se rassure, les résidents du foyer ne sont pas des êtres étranges revendiquant à tout prix de vivre dans des chambres de 12 m²! Mais à l'heure où les conditions de travail sont toujours plus précaires et où de nombreux jeunes connaissent le travail en intérim, les contrats temporaires qui exigent quelquefois de changer de région et dont les revenus sont incertains, ce conseiller à l'étiquette de gauche devrait se rendre compte que l'existence de logements temporaires et relativement bon marché est une nécessité.

Le maire d'Aubervilliers, Jack Ralite, a cru rassurer en promettant qu'aucun membre du personnel ne serait licencié et que tous les résidents seraient relogés; Il a ensuite voulu nous amadouer, en nous proposant d'aller nous réunir dans la salle des mariages, en compagnie du maire-adjoint et toujours du même conseiller que nous n'avions que trop entendu!

Ces messieurs se déclarent prêts à discuter avec nous, à condition que nous admettions la fermeture du foyer... Mais garder le foyer est certainement plus utile à la population que de financer les patrons du bâtiment sous prétexte de transformer nos chambres en bureaux, et c'est bien ce que nous avons l'intention de continuer à faire savoir.

Voir

La Trêve

de Francesco Rosi

d'après le livre de Primo Levi

Dans les premiers jours de 1945, en Pologne, les troupes soviétiques devant lesquelles refluaient les armées nazies, libéraient le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz. Une fois remis à peu près sur pied, les prisonniers libérés et en état de voyager étaient rapatriés.

Inspiré du livre du même nom de l'écrivain italien Primo Levi, lui-même ancien prisonnier d'Auschwitz, le film de Rosi entreprend de raconter le voyage de retour de celui-ci et de quelques autres survivants du camp.

Épuisés, brisés, toujours affamés, ployant sous le choc de ce brutal retour à une liberté déconcertante, ces hommes commencent un interminable périple à travers l'Europe centrale et la Russie, à travers des pays en ruines et en proie à la misère. Au hasard des voies ferrées encore praticables (et alors que le convoi des rapatriés est loin d'être prioritaire et doit fréquemment s'immobiliser pour laisser passer d'autres trains), au gré des locomotives encore en état de fonctionner, du chaos régnant dans l'organisation de ce voyage de retour, ils mettront près d'une année à rejoindre leur ville d'origine. A force de tours et de détours invraisemblables, en train mais aussi à pied, en carriole, à l'aide de tous les moyens de fortune dont il peut se saisir, le groupe chemine, à peu près entièrement livré à sa propre débrouillardise pour réussir à se nourrir et à se loger dans les villes et villages traversés. En proie à des accès de complet découragement, puis vibrants d'espoir et d'impatience à l'idée de retrouver leurs foyers, ces rescapés errent en pleine contradiction dans cette « trêve » entre les camps de la mort et le retour à la vie.

Le livre autobiographique de Primo Levi, Juif italien arrêté et déporté par les nazis à la fin de 1943, est sans doute un des témoignages les plus bouleversants écrits sur cette période. En revanche, le film de Rosi ne réussit pas vraiment à faire partager et comprendre au spectateur ce qu'ont pu être la vie et les sentiments de ces survivants, revenus de l'enfer.

Dans une interview de 1976, Primo Levi déclarait (à propos d'un autre de ses livres, décrivant celui-là la condition des prisonniers à Auschwitz) : « *J'ai délibérément recouru au langage sobre et posé du témoin plutôt qu'au pathétique de la victime...* ». Le film de Rosi, lui, rompt avec ce style dépouillé de l'écrivain. Les scènes sont trop théâtrales, les regards trop appuyés, les personnalités originales du livre trop caricaturées, la recherche du pathétique trop évidente, pour que le spectateur y croie vraiment et soit personnellement concerné et touché. C'est dommage... à moins que cela n'encourage à lire ou relire les livres tellement poignants de Primo Levi.

Lucienne PLAIN

N.B. Des livres de Primo Levi,
La Trêve,
Si c'est un homme,
Maintenant ou jamais,
ont été édités en collections de poche

On connaît la chanson

d'Alain Resnais

Un agent immobilier aux dents longues ; une jeune femme passionnée d'histoire et un peu dépressive qui tombe amoureuse de lui par hasard ; sa sœur qui la soutient dans ses malheurs sans trop la comprendre ; le vieil employé de l'agent immobilier qui n'hésite pas à dire la vérité sur les appartements qu'il vend... tout ce petit monde, et quelques autres, essayent de vivre, de se trouver, de s'aimer, d'être heureux, sans trop savoir où ils vont. Et quand ils ne savent plus comment le dire, ils le chantent, en empruntant les voix d'une brochette de chanteurs, de Joséphine Baker à Téléphone en passant par Johnny Halliday ou Léo Ferré.

Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui sont acteurs et dialoguistes, tout comme dans le film « Un air de famille ». Et comme dans ce dernier, mais avec la patte d'Alain Resnais, ce film est attachant, drôle, moderne, bien fait... sans faire mal à la tête.

Bref, on y passe une bonne soirée.

Roger PÉRIER

La compagnie Jolie môme nous communique

qu'elle présente, pour la 80e anniversaire de la Révolution russe, la pièce de théâtre « La Mère » de Brecht au Théâtre de l'Épée de Bois (Cartoucherie de Vincennes)

Métro : Château de Vincennes

les 19 et 20 décembre à 20h30,

le 21 décembre à 16h.

On peut réserver des places à 100F (au lieu de 120 F) en téléphonant au 01 42 67 04 64.

Lire

La bataille, de Patrick RAMBAUD

Roman historique, couronné cette année du prix Goncourt, *La Bataille* nous emmène en Autriche, en 1809, non loin de Vienne, au milieu des armées napoléoniennes, et relate la bataille d'Essling qui fut une semi-défaite pour les troupes de Napoléon. Parmi les soldats, certains ont été enrôlés de force, et d'autres sont de fidèles compagnons de Napoléon, ayant servi dans toutes les conquêtes, de l'Espagne à l'Égypte en passant par l'Italie. Mais tous, dans un camp comme dans l'autre – même si l'auteur ne cherche à aucun moment à raconter la bataille vue du côté des Autrichiens – se retrouvent réunis dans l'horreur absolue de cette bataille qui fait plus de quarante mille morts en 36 heures.

A l'état-major de l'empereur se pressent des courtisans et des conseillers serviles, pendant que les troupes de fantassins n'ont, quand l'ennemi charge à cheval, d'autre solution que de s'accroupir sur le sol, baïonnette en l'air, pour essayer de former un barrage. Et l'on partage la terreur, l'épuisement, le fatalisme qui finit par gagner tous les soldats, qui ne se battent plus que par instinct de survie en voyant leurs camarades tomber au rythme de un toutes les trois secondes. On lira avec non moins d'intérêt les descriptions de l'état-major, et entre autres celle d'un Napoléon vieillissant et bien éloigné de la légende de l'héroïque conquérant : voulant suivre la bataille bien à l'abri en haut d'un sapin, il ne pourra même pas y grimper à cause de ses rhumatismes. Tyrannique, égocentrique, mégalomane et dispensant lui-même une justice sommaire, ce n'est pas une image d'Épinal qu'on nous montre, mais c'est sans doute là le vrai Napoléon et finalement la face cachée des conquêtes du premier Empire.

Pierre VANDRY

La Bataille, *de Patrick Rambaud, éditions Grasset. 290 pages, 108 francs.*

Les suites du krach boursier

LES BOURSES SE SONT CALMÉES, MAIS LA NOTE RESTE À PAYER

Si la crise financière qui, à partir du sud-est asiatique, s'était propagée au reste du monde à la fin du mois d'octobre, ne fait plus la Une de la presse, elle n'est pas pour autant terminée, loin s'en faut. Et on commence à parler sérieusement de contrecoup à long terme, jusque dans les pays riches.

La débâcle monétaire puis boursière avait touché en premier les économies les plus pauvres d'Asie du sud-est – c'est-à-dire la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines et la Malaisie. Elle a ensuite atteint la Corée du Sud, le plus industrialisé des pays pauvres de la région, avec une production équivalente à la somme de celle des quatres pays précédemment touchés.

Mais la réaction en chaîne n'en est pas restée là. Tandis que les soubresauts boursiers qu'avaient connus les places financières occidentales semblaient devoir se tasser, c'est le système bancaire japonais qui a été ébranlé.

A partir de la mi-novembre, les banqueroutes se sont succédé à un rythme rapide. Coup sur coup, deux banques de dépôt ont été déclarées en faillite, dont la banque Takugin, 10e banque de dépôt du pays. En même temps, Sanyo Securities et Yamaichi Securities, occupant respectivement les 7e et 4e rangs parmi les banques d'affaires japonaises, subissaient le même sort.

Sans doute l'économie japonaise dispose-t-elle d'une marge de manœuvre sans commune mesure avec celle dont pouvaient disposer les autres pays du sud-est asiatique. Mais les problèmes mis en lumière par cette série de faillites y sont aussi à la mesure de la taille de l'économie japonaise.

Depuis le krach de l'immobilier au Japon, en 1991, les banques y ont accumulé ce que les experts appellent des créances « douteuses » (qui ne rapportent plus d'intérêts, sans parler de remboursement) pour un montant astronomique, l'équivalent de plus de 2 400 milliards de francs. Néanmoins, la crédibilité et les profits de sa puissante industrie ont permis aux gouvernements japonais de repousser le problème en se contentant de l'ignorer pendant des années.

Mais la crise du sud-est asiatique, dont le système bancaire japonais est le principal créancier, aurait conduit les autorités à changer de politique pour éviter une crise brutale. Et les faillites de ces dernières semaines seraient le résultat de cette nouvelle politique d'assainissement dans le secteur bancaire.

Du coup, les autorités des grandes puissances s'inquiètent. Elles redoutent que la crise bancaire au Japon, conjuguée à celle de l'Asie du sud-est, se traduise par le rapatriement brutal d'une partie de la masse colossale d'investissements japonais en Europe et surtout aux Etats-Unis. Ce qui explique les appels réitérés de Clinton au gouvernement japonais, réclamant qu'il puise dans les fonds publics pour éponger les pertes des banques japonaises.

Ces appels ne manquent d'ailleurs pas de sel, quand on se souvient que c'est le même Clinton qui, depuis des années, mène une guerilla diplomatique et économique contre le Japon, exigeant qu'y soient relâchés les contrôles étatiques, dans le domaine financier en particulier. Mais bien sûr, dans la logique du capitalisme, le recul de l'étatisme ne signifie pas que l'État doive cesser d'être la vache à lait du capital, bien au contraire.

Quoi qu'il en soit, sans même parler de la menace que pourrait représenter une crise bancaire ouverte au Japon, on peut déjà commencer à entrevoir la note à payer dans les pays riches.

Il y a d'abord l'annulation de toute une série de projets de construction d'usines en France et en Grande-Bretagne, par les trusts coréens Daewoo, Lucky Goldstar et Samsung, entre autres. Par ailleurs un certain nombre de grandes entreprises occidentales ont annoncé des plans de suppressions d'emplois, arguant de déboires réels ou supposés en Asie du sud-est. Ainsi 10 000 emplois doivent disparaître dans le groupe de construction mécanique helvético-suédois ABB ; Philips se retire de Malaisie et supprime 6 000 emplois dont les 3/4 en Europe ; et Pilkington, le groupe verrier britannique, supprime 15 % de ses effectifs, pour ne citer que quelques exemples d'une liste déjà longue.

D'ailleurs, l'OCDE, l'organisation des pays industrialisés, en est à réviser à la baisse, de 0,5 %, son estimation de la croissance économique dans ces pays pour les deux années à venir – contre 0,25 % il y a un mois.

C'est dire que même si la crise financière cesse de s'aggraver, il y a toute les chances de voir, dans la période à venir, la bourgeoisie réclamer des sacrifices à la classe ouvrière en pleurnichant sur ses déboires au sud-est asiatique. Il faudra alors se souvenir qu'avant de subir des revers, très relatifs d'ailleurs, elle a fait ses choux gras du « miracle asiatique », en y faisant de somptueux profits.

François ROULEAU

Les exigences du FMI... et de l'impérialisme

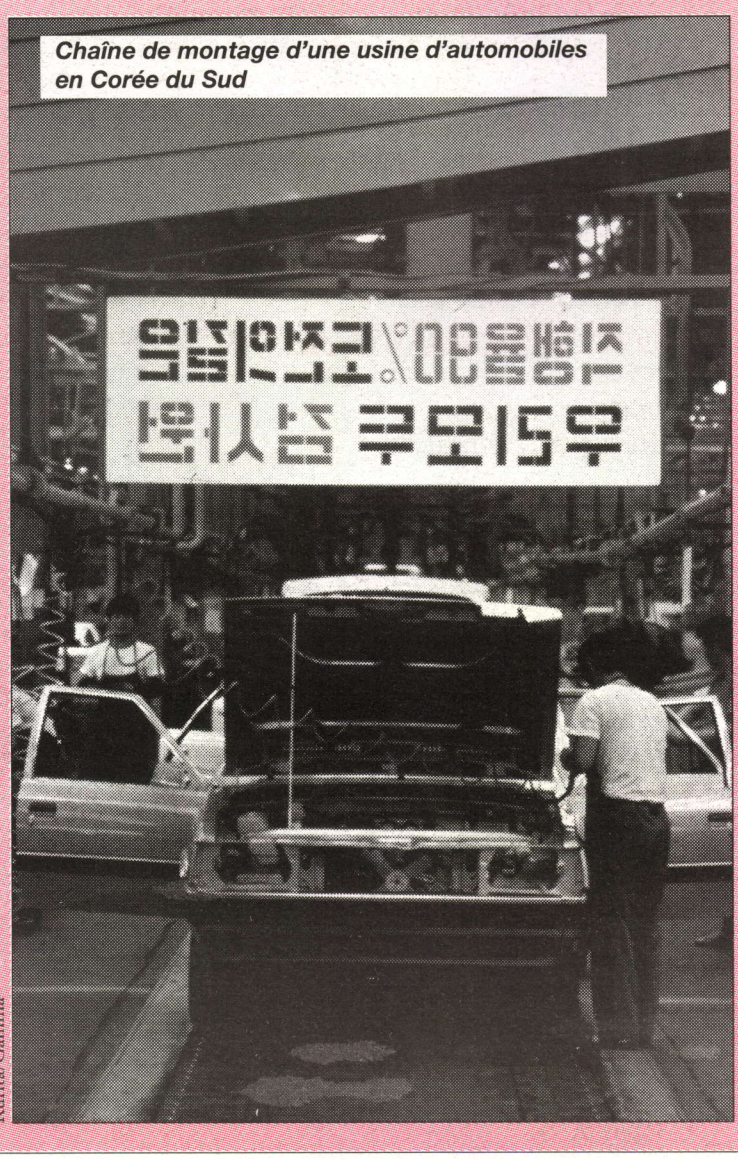

Chaîne de montage d'une usine d'automobiles en Corée du Sud

Kurita/Gamma

Les négociations entre le Fonds Monétaire International et la Corée du Sud sont toujours en cours. Bien que prises à la gorge par la menace de banqueroute qui pèse sur l'économie coréenne, les autorités de ce pays semblent vouloir continuer à résister aux exigences du FMI.

C'est que les prêts d'urgence du FMI ne viennent jamais seuls. Ils s'accompagnent toujours d'une série de conditions, prétendument destinées à remettre sur pied les économies menacées, mais en fait avant tout conçues pour servir les maîtres du FMI, c'est-à-dire en premier lieu l'impérialisme américain.

Dans les pays où un accord a été passé avec le FMI (Thaïlande, Philippines, Indonésie) celui-ci a exigé en particulier que prennent fin les subventions étatiques à toute une série de produits de première nécessité. Le but avoué serait de réduire les dépenses de l'État. Mais en fait, il s'agit là de la réalisation d'une des vieilles exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce, autre cheval de Troie de l'impérialisme américain, destinée à ouvrir les marchés de ces pays aux importations agricoles américaines. Et tant pis s'il s'ensuit un renchérissement du coût de la vie pour la population, souvent dramatique, et la ruine d'une partie de la paysannerie !

Dans le cas de la Corée, l'enjeu du bras de fer actuel avec le FMI, est avant tout le relâchement du contrôle étatique sur les groupes financiers et industriels. C'est ce contrôle étatique qui, en organisant le drainage systématique des ressources du pays vers un petit nombre de géants industriels et en les protégeant de la concurrence étrangère, a été pour une grande part dans l'essor économique de la Corée.

Il fut un temps où les grandes entreprises américaines en profitaient pour se trouver des sous-traitants à bon marché, tandis que les groupes japonais se servaient du label « made in Korea » pour pénétrer le marché américain, déjouant ainsi les barrières protectionnistes qui s'opposaient à l'entrée des marchandises japonaises.

Mais aujourd'hui, l'impérialisme américain ne veut plus se contenter de cette situation. Comme partout ailleurs, il veut imposer le démantèlement de ces protections étatiques pour pouvoir, sous couvert de « liberté commerciale », exercer un contrôle plus direct sur les économies des pays pauvres.

Sur ce plan-là, l'Asie du sud-est était justement l'un des derniers bastions de la résistance à ces exigences de l'impérialisme américain. Tout indique que celui-ci aura eu vite fait de profiter de la situation pour tenter de réduire cette résistance une fois pour toutes.

F R.

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995